

Sommaire

2 Commune

Le Mot du Maire.....	1
Le Conseil Municipal.....	2
Les Commissions Municipales.....	3
Le Personnel.....	4
Etat Civil - Année 2019-2020.....	5
La Salle.....	6 et 7
Tarifs Cimetière de Ruffigné.....	7
Tarifs Location Tables et Bancs.....	7
Urbanisme.....	8
Finances.....	9
Séances du Conseil Municipal.....	10-22

23 Communauté de Communes

Culture.....	23
Enfance et Jeunesse.....	24
Espaces Aquatiques.....	24
Habitat.....	25
Mobilité.....	26
Environnement.....	26 et 27

28 30

Plan de la Commune Plan de Randonnées

31 Associations

APER : Association des Parents d'élèves de Ruffigné.....	31
Vie Scolaire.....	32
Tarifs Accueil Périscolaire.....	32
Tarifs Cantine Municipale.....	32
Animation Sportive Départementale.....	33
AS Ruffigné.....	33
L'Amicale des Chasseurs.....	34
Comité des Fêtes de Ruffigné.....	34
L'Association ARCEL.....	35
Le Moulin à Roulettes.....	36

37 Histoire

Un Brevet Presbyteral en 1640.....	37-40
Nos conscrits de la Classe 1940.....	40-42
Usurpation des Marais du Tancenoux en 1791.....	42-47
Petites histoires du temps passé.....	46-50
Allons aux courses de Chevaux de Ruffigné.....	50-54

55 56

ADMR OPASS

Le Mot du Maire



Ruffignolaises, Ruffignolais, Chers Amis,

Au nom du nouveau Conseil Municipal et en mon nom personnel, j'adresse à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. De la santé, du bonheur partagé, de l'action et de la solidarité. Voilà ce que je vous souhaite et j'espère que 2021 vous apportera des jours meilleurs que ceux que nous venons de connaître à cause du Coronavirus.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Merci encore à vous toutes et tous pour la confiance que vous nous avez accordée.

Grâce au travail en amont de la précédente Municipalité, le projet d'aménagement et de sécurisation des entrées de bourg a été préparé pour une réalisation des travaux en plusieurs phases. C'est pourquoi les 2 premières phases dans les rues des Jonquilles et des Primevères sont terminées. Deux autres sont prévues rue des Vergers et du Muguet et programmées pour le prochain budget.

Comme chaque année, nous nous efforçons de maintenir l'état des nombreuses voies communales. Si quelques reprises sont nécessaires pour certaines, des travaux de plus grande ampleur seront à réaliser pour d'autres, notamment à la Forgerais, la Tressais et entre la Grignordais et la Haute Chaîne.

En parcourant ce bulletin, vous trouverez toutes les informations que nous tenons à vous donner ainsi que les principales dépenses de fonctionnement de l'année 2020.

Enfin, je veux remercier les bénévoles de toutes les associations qui se démènent pour animer notre commune et je n'oublie pas non plus le merci au personnel communal pour le service rendu à la population. Merci également à M. Michel Bonnier pour sa 28ème participation dans les recherches historiques communales.

Bonne Année à Toutes et à Tous.

Louis SIMONEAU



HÔTEL DE VILLE

13 Rue des Jonquilles, 44660 Ruffigné

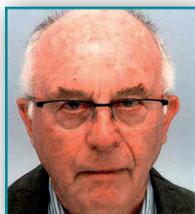
Téléphone : 02 40 28 82 52 ♦ Fax : 02 40 28 71 10 ♦ E-mail : mairie.ruffigne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

♦ Du lundi au mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ♦ Le jeudi : de 09h00 à 12h00

♦ Le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le Conseil Municipal



MAIRE

SIMONEAU LOUIS

◆ TITULAIRE
ATLANTIC'EAU
(COLLÈGE ÉLECTORAL
CHÂTEAUBRIANT
DERVAL)
ATLANTIC'EAU
(COMMISSION
TERRITORIALE PAYS
DE LA MÉE)
ET SYDELA



1ÈRE ADJOINTE

BONNIER ANITA

◆ REPRÉSENTANTE
A.C.P.M.
ASSOCIATION ET
CHANTIERS DU PAYS
DE LA MÉE



2ÈME ADJOINTE

TRULLEMANS ANNE-MARIE

◆ REPRÉSENTANTE
OPASS (AIDES
SOIGNANTES)
ET SSIAD SERVICE DE
SOINS INFIRMIERS
À DOMICILE
(INFIRMIÈRES)



3ÈME ADJOINT

PESLERBE DIDIER

◆ TITULAIRE
SYDELA ET SYNDICAT
DU BASSIN DU SEMNON
REPRÉSENTANT
POLLENIZ
◆ SUPPLÉANT
ATLANTIC'EAU
(COMMISSION
TERRITORIALE PAYS DE
LA MÉE)



DOUSSET FRANÇOIS

◆ SUPPLÉANT
ATLANTIC'EAU
(COLLÈGE
ÉLECTORAL
CHÂTEAUBRIANT
DERVAL)
◆ CONSEILLER



GICQUEL KEVIN

◆ CONSEILLER



JUGUIN DAVID

◆ SUPPLÉANT
SYDELA ET SYNDICAT
DU BASSIN DU
SEMNON
◆ REPRÉSENTANT
SCDI (SYNDICAT
CHÈRE DON ISAC)
◆ CONSEILLER



MISERIAUD JULIAN

◆ SUPPLÉANT
SYDELA
◆ CONSEILLER



MOREL PAMELA

◆ CONSEILLÈRE



POUESSEL GAËTAN

◆ REPRÉSENTANT
O.I.S.
◆ CONSEILLER



QUINIO LORENZO

◆ TITULAIRE
SITC
◆ CONSEILLER



RENOU LAËTITIA

◆ CONSEILLÈRE



ROBERT FRÉDÉRIC

◆ CONSEILLER



ROBERT LAURENCE

◆ CONSEILLÈRE



SHELL LAURE

◆ SUPPLÉANTE
SITC
◆ REPRÉSENTANTE
O.I.S.
◆ CONSEILLÈRE

Les Commissions Municipales

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires : BONNIER Anita,
PESLERBE Didier, JUGUIN David
Suppléants : POUESSEL Gaëtan,
DOUSSET François, ROBERT Frédéric

COMMISSION ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE

ROBERT LAURENCE
TRULLEMANS ANNE-MARIE
MOREL PAMELA

SCHELL LAURE
RENOU LAETITIA
DOUSSET FRANÇOIS

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

TRULLEMANS ANNE-MARIE
ROBERT LAURENCE
RENOU LAETITIA
SCHELL LAURE
QUINIO LORENZO

(Désignation
de membres extérieurs
Délibération du 9/09/2020)

BOISSEAU SERGE
CHAUVIN NICOLE
NICLOT VERONIQUE

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

JUGUIN DAVID
PESLERBE DIDIER
ROBERT FRÉDÉRIC

POUESSEL GAËTAN
BONNIER ANITA

COMMISSION VOIRIE RÉSEAUX ET AFFAIRES AGRICOLES

(AMÉNAGEMENT DU BOURG + ANITA BONNIER)

PESLERBE DIDIER
MISERIAUD JULIAN
DOUSSET FRANCOIS

JUGUIN DAVID
ROBERT FRÉDÉRIC

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BONNIER ANITA
MOREL PAMELA
SCHELL LAURE
TRULLEMANS ANNE-MARIE
ROBERT LAURENCE

COMMISSION COMMUNICATION ANIMATION SPORT

BONNIER ANITA
GICQUEL KEVIN
SCHELL LAURE
POUESSEL GAETAN
TRULLEMANS ANNE-MARIE

DOUSSET FRANCOIS
ROBERT LAURENCE

COMMISSION BÂTIMENTS ACCESSIBILITÉ ENERGIE

BONNIER ANITA
GICQUEL KEVIN
ROBERT FRÉDÉRIC
PESLERBE DIDIER
MISERIAUD JULIAN

Le Personnel

SECRÉTAIRE DE MAIRIE



MME ISABELLE COLLIN

(35/35)

TITULAIRE

Finances, Secrétariat général, Ressources humaines

SERVICE ADMINISTRATIF



EN RECRUTEMENT

(17.5/35)

ADJOINT ADMINISTRATIF

Accueil, Urbanisme, État-civil

SERVICE TECHNIQUE



MR PATRICK LEROY

(35/35)

Adjoint Technique Principal 1ère classe

TITULAIRE

Agent Polyvalent



MR ROMAIN CHATELAIN

(35/35)

Adjoint Technique

TITULAIRE

Agent Polyvalent

SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES LOCAUX



MME

GUISLAINE GOBIN

(31,70/35)

Adjoint Technique
Principal 2ème classe
TITULAIRE

ATSEM +

Accueil Périscolaire



MME

MARYLÈNE ROBERT

(35/35)

Adjoint Technique
TITULAIRE

Restauration Scolaire +
Entretien des bâtiments



MME

LAURENCE MASSON

(24/35)

CUI - CAE
CONTRACTUEL
ATSEM +

Aide à la Restauration



MME

CÉLINE PESLERBE

Aide à la restauration
+ Entretien des
Bâtiments

CONTACT LOCAL VOIRIE :

20 rue des Vergers
02 40 28 81 31
06 42 88 55 56



TARIFS PHOTOCOPIE :

Photocopie Noir et Blanc : A4 - 0,20€ ; A3 - 0,30€
Photocopie Couleur : A4 - 0,40€ ; A3 - 0,60€
Pour les associations : 0,20€ pour tous les formats

Etat Civil - Année 2019-2020

NAISSANCES

ETRILLARD Marius
Né le 05/02/2020
La Géraudais
Châteaubriant

JUGÉ Elissa
Née le 29/03/2020
3 rue des Vergers
Rennes

LOUÉ Antonio
Né le 11/07/2020
La Grée
Châteaubriant

PACS

RÉGAL Julien et LANG Lorine
Le 13/10/2020
4 place de l'Église
Ruffigné

DÉCÈS

ERMINE Olivier
78 ans
Le 01/12/2019
8 rue de la Chauvinais
Ruffigné

TRULLEMANS Yvan
61 ans
Le 30/01/2020
1 Place de l'Église
Châteaubriant

HOREL veuve BONNIER Denise
85 ans
Le 12/05/2020
6 rue de la Chauvinais
Châteaubriant

COUÉ veuve POUESSEL Adrienne
89 ans
Le 16/06/2020
La Gicquelais
Châteaubriant

GOUJON Fernand
76 ans
Le 18/09/2020
La Herviais
Châteaubriant

ALLAIN Pierre
87 ans
Le 08/10/2020
2 Allée des Rosiers
Châteaubriant

TOURNEUX épouse FOURIER Marie
88 ans
Le 04/12/2020
La Grignordais
Châteaubriant

JAMBU épouse RICHARD Marie Thérèse
84 ans
Le 15/12/2020 à Nozay

DÉCÈS DE PERSONNES NÉES À RUFFIGNÉ ET N'HABITANT PLUS LA COMMUNE

BOULET Francis
87 ans
Le 28/11/2019
Rougé

DERVAL Denise
94 ans
Le 09/01/2020
Savenay (44)

PESLERBE Daniel
72 ans
Le 12/03/2020
Chevilly-Larue (94)

LEGENDRE Jeannine
76 ans
Le 18/03/2020
Trélazé (49)

GUÉRIF Jean
93 ans
Le 22/03/2020
Châteaubriant

CHOUIN Madeleine
86 ans
Le 09/09/2020
Châteaubriant

RABU veuve BICHE Marie Anne
81 ans
Le 05/10/2020
Neuilly-Sur-Seine (92)

BOUTIN Claude
65 ans
Le 24/10/2020
Petit-Auverné

HERVÉ veuve GARY Marie Thérèse
87 ans
Le 30/10/2020
St-Julien-de-Vouvantes

La Salle



DÉPÔT DE GARANTIE - CAUTION	500 €		
ARRHES	50 % du montant de la location		
COMMUNE DE RUFFIGNE	PETITE SALLE	GRANDE SALLE	LES DEUX
	sans le bar	avec le bar	360 m ²
	64 m ²	296 m ²	
	50 à 60 personnes	290 personnes	350 personnes

PARTICULIERS et ASSOCIATIONS de la commune			
Repas, banquet (ex : grillades, choucroute, etc...), mariage, avec ou sans bal	148	343	461
Vin d'honneur, Assemblée générale avec repas même froid, spectacle d'école entrées gratuites, réunions entrées gratuites y compris réunions politiques, réunion de famille (suite à obsèques)			
Exposition, braderie, loto, théâtre, jeu de cartes, réunion entrées payantes	52	104	140
Bals, soirées dansantes, thé dansant	---	235	295
Repas du Club bel automne	24	---	---
Vente dégustation	52	---	---
Entraînement sportif, de danse ou de théâtre, spectacle pour école pendant le temps scolaire, spectacle de Noël organisé par l'APER	---	gratuit	---
Assemblée générale sans repas	gratuit	gratuit	gratuit

PARTICULIERS et ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			
Repas, banquet (ex : grillades, choucroute, etc...), avec ou sans bal, mariage	206	480	686
Vin d'honneur, spectacle d'école entrées gratuites, assemblée générale, réunions entrées gratuites y compris réunions politiques, réunion de famille (suite à obsèques)	69	163	229
Exposition, braderie, loto, théâtre, jeu de cartes, réunion entrées payantes	75	146	195
Bals, soirées dansantes, thé dansant	---	328	411

- ◆ Les utilisateurs devront signer au secrétariat de mairie un titre de réservation préalablement à la manifestation pour officialiser la réservation,
- ◆ Les utilisateurs sont informés de l'installation de caméra de vidéo protection,
- ◆ Lors d'une location de la même salle par la même personne sur deux journées consécutives, le tarif à compter de la deuxième journée est fixé à 50 % du prix de la location du 1er jour,
- ◆ Les utilisateurs ne pourront pas manger dans la salle le lendemain d'une manifestation ; pour se faire, ils devront louer la salle une deuxième journée. De la même façon, le conseil refuse la location des salles (grande et petite) le même week-end à deux locataires différents,
- ◆ Pour les associations de la commune uniquement, gratuité de la salle pour l'organisation du second événement dans l'année civile dans l'ordre chronologique de l'événement,

- ◆ Le lavage de la vaisselle et des verres se fait obligatoirement par les utilisateurs, ainsi que le ménage : balayage de tous les locaux, serpillage en cas de tâches au sol, vider les poubelles, nettoyer les chaises,
- ◆ Ne pas oublier d'éteindre les éclairages du parking,
- ◆ Le bar ne se loue pas seul et jamais avec la petite salle,
- ◆ Des arrhes seront demandés à la réservation et encaissés. Les associations de la commune de Ruffigné en seront dispensées,
- ◆ La location de la vaisselle est comprise dans le prix de location de la salle. Les utilisateurs devront préciser s'ils ont besoin des verres « spécial cérémonie ou vin d'honneur ». La vaisselle cassée sera facturée en supplément au tarif indiqué ci-dessous et mis à jour selon le prix d'achat de la vaisselle et du matériel de remplacement :

VAISSELLE	PRIX			MATÉRIEL	PRIX
ASSIETTE PLATE	1,20 €	COUTEAU DE CUISINE	27,00 €	EXTINCTEUR eau pulvé	64,80 €
ASSIETTE CREUSE	1,00 €	FOUET	5,00 €	EXTINCTEUR neige carbo	72,00 €
ASSIETTE A DESSERT	0,80 €	ECUMOIR INOX	4,00 €	TABLE RECT 180X80	192,00 €
CUILLERE A CAFÉ	0,60 €	PELLE A FOUR	7,70 €	GODET A COUVERT	2,50 €
CUILLERE A SOUPE	0,60 €	PLATEAU DE SERVICE	7,70 €	TABLIER BLANC	8,00 €
COUTEAU	0,60 €	VAISSELLE MARIAGE	PRIX	RACLETTE	
		ASSIETTE (GRANDE)	2,50 €	vitres caoutchouc 35cm	19,00 €
FOURCHETTE	0,60 €	ASSIETTE (DESSERT)	1,60 €	BALAI coco naturel 120 cm	21,00 €
TASSE A CAFÉ	1,00 €	TASSE	1,30 €	BALAI BROSSE	12,60 €
SOUCOUPE A CAFÉ	0,80 €	FOURCHETTE	0,60 €	BALAI	19,00 €
VERRE A PIED - 12 cl	0,80 €	COUTEAU	0,60 €	PELLE A POUSSIÈRE	6,00 €
VERRE A PIED - 15 cl	0,80 €	CUILLERE (PETITE)	0,60 €	POUBELLE	
		CUISSON	PRIX	(6 L blanche à pédale)	22,00 €
VERRE A PIED - 17 cl	0,80 €	PLAT GASTRO (GRAND)	12,00 €	BROSSE WC	2,00 €
VERRE - 19 cl	0,80 €	PLAT GASTRO (MOYEN)	10,00 €	GRILLE INOX réfrigérateur	15,00 €
PLAT OVALE EN VERRE	6,00 €			GRILLE BLANCHE	
		PLAT GASTRO (PETIT)	9,00 €	réfrigérateur	15,00 €
PLAT OVALE ARCOPAL	8,00 €	COUVERCLE PLAT GASTRO	8,50 €	PLAT VIOLET réfrigérateur	6,00 €
PLAT CREUX ARCOPAL	9,00 €	FAITOUT (GRAND)	70,00 €	CHARIOT SERVICE	190,00 €
PLAT PLAT ARCOPAL	10,00 €	FAITOUT (PETIT)	50,00 €	VIDEO PROJECTEUR	652,30 €
RAVIER ARCOPAL	0,80 €	COUVERCLE FAITOUT	10,00 €	CHAISE	18,00 €
SALADIER MOYEN ARCOPAL	2,00 €	CASSEROLE	20,00 €	GRILLE four électrique	18,00 €
SALADIER GRAND ARCOPAL	3,00 €			GRILLE four gaz	15,00 €
PICHET OU CARAFE		PLANCHE A DECOUPER	17,30 €	MOUFLES ISOLANTES	21,00 €
(plastique)	4,00 €	PLAT ALU (GRAND)	59,00 €	MICRO ONDES	80,00 €
PICHET OU CARAFE (verre)	2,00 €	PLAT ALU (PETIT)	26,00 €		
LOUCHE	5,00 €				

Tarifs Cimetière de Ruffigné

Concessions Cimetière

- ◆ Concessions temporaires 2 places :
15 ans : 65 € / 30 ans : 130 €
- ◆ Concessions temporaires 3 places :
15 ans : 100 € / 30 ans : 160 €

Tarifs des Caves-Urnes et Columbarium

- ◆ Caves-urnes temporaires :
15 ans : 65 € / 30 ans : 130 €

Emplacement dans le Columbarium

- ◆ Case simple :
15 ans : 310 € / 30 ans : 620 €
- ◆ Case double :
15 ans : 460 € / 30 ans : 920 €

Tarifs pour la pose d'une plaque sur la colonne du souvenir

- ◆ La plaque : 65€



Tarifs Location Tables et Bancs

- ◆ Pour 1 table : 1,50€
- ◆ Pour 1 banc : 0,80€

Urbanisme

LISTE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PC	Demandeur	Adresse du terrain	Décision	Nature des travaux	Date de dépôt	Date de l'arrêté
PC 044 148 19 C 1004	GAEC DOMPIERRE	Le Tancenou	OCTROI	Construction d'un bâtiment agricole pour vaches laitières	18/07/2019	09/12/2020
PC 044 148 19 C 1005	ROBIN Stéphane	La Géraudais	OCTROI	Agrandissement du garage existant et pose de clôture	28/10/2019	03/02/2020
PC 044 148 19 C 1001	GAEC DE LA FORGERAIS	La Forgerais	OCTROI	Stabulation vaches laitières	23/11/2020	14/12/2020

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DP	Demandeur	Adresse du terrain	Décision	Nature des travaux	Date de dépôt	Date de l'arrêté
DP 044 148 19 C 2008	JACQUES Michaël	L'Entrehaie	OCTROI	Création d'un carport en bois et pose d'un portail	12/09/2019	18/11/2019
DP 044 148 19 C 2009	GAUTREAU Christophe	La Chesnaie	OCTROI	Pose de deux vélux et une fenêtre	28/10/2019	31/12/2019
DP 044 148 19 C 2010	MORIN Philippe	L'Entrehaie	REFUS	Extension d'une maison d'habitation	29/11/2019	30/12/2019
DP 044 148 19 C 2011	JUGUIN Damien	La Herviais	OCTROI	Pose de 2 vélux	10/12/2019	07/01/2020
DP 044 148 19 C 2012	PASSELANDE Michel	La Chesnaie	OCTROI	Création d'un carport métallique	30/12/2019	18/02/2020
DP 44 148 20 C 2001	MORIN Philippe	L'Entrehaie	ACCORD	Extension de la maison d'habitation	24/02/2020	24/03/2020
DP 44 148 20 C 2002	GERNO Franck	21 rue des Jonquilles	ACCORD	Construction d'une serre de jardin	27/02/2020	20/04/2020
DP 44 148 20 C 2003	GICQUEL Patrick	9T rue des Vergers	ACCORD TACITE	Construction d'un abri de terrasse	27/07/2020	07/09/2020
DP 44 148 20 C 2004	BOULET Vincent	Bonneval	ACCORD TACITE	Création de deux vélux et reconstruction d'un cabanon	08/09/2020	12/10/2020
DP 44 148 20 C 2005	FOURIER Daniel	La Vallée	ACCORD	Création d'un bow-window	08/09/2020	12/10/2020
DP 44 148 20 C 2006	SEGUINEAU Corentin	Bonneval	ACCORD	Construction d'une piscine	06/10/2020	30/11/2020

Les Travaux en 2020

Rénovation du Local Service Technique



Le nouvel aménagement du bourg

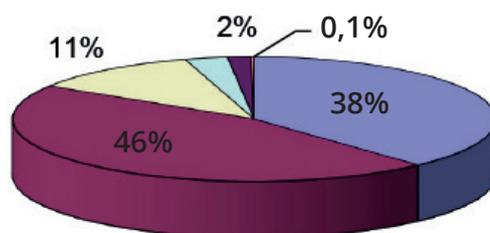


Finances

Compte Administratif 2019 - (Séance du 26/02/2020)

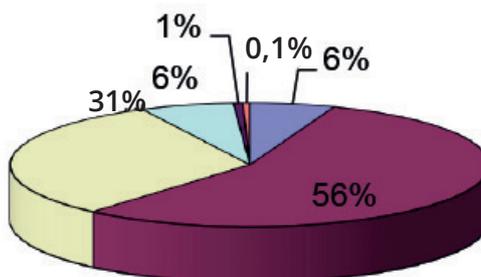
FONCTIONNEMENT

Dépenses
465 307 €



Charges à caractère général	177 628 €	38%	1
Charges de personnel et frais assimilés	212 833 €	46%	2
Autres charges de gestion courante	53 413 €	11%	3
Atténuation de produits	13 175 €	3%	4
Charges financières	7 208 €	2%	5
Charges exceptionnelles	1 050 €	0,1%	6

Recettes
511 890 €



Produits des services	29 279 €	6%	1
Impôts locaux et taxes	284 550 €	56%	2
Dotations versées par l'Etat DGF, DSR, FNTF	160 238 €	31%	3
Autres produits de gestion courante	32 216 €	6%	4
Atténuation de charges	3 240 €	1%	5
Produits exceptionnels	2 367 €	0,1%	6

Séances du Conseil Municipal

Séance du 27/11/2019

DÉLIBÉRATION N° 55_11_2019 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter de 2 % arrondis à l'Euro supérieur, les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er janvier 2020.

OBJET : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CANTINE RUFFIGNÉ / ST AUBIN DES CHÂTEAUX

M. Leroy, 1er adjoint, fait état du bilan financier de l'année scolaire 2018-2019 au 31 août 2019 à savoir un déficit de 32 015,51€. Un nouveau bilan sera présenté pour l'année civile au 31 décembre 2019.

OBJET : DEVIS POUR LA POSE DE MAIN-COURANTE AUX LOCATIFS ALLÉE DES ROSIERS (n°1, 2, 3 et 4)

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise CREAT'M de Rougé pour un montant de 890,40 € ttc pour les 4 logements.

DÉLIBÉRATION N° 56_11_2019 : CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALE EN 2020

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis du CDG 44 pour un montant de 3528€ maximum.

Séance du 18/12/2019

DÉLIBÉRATION N° 57_12_2019 : MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE EN ASSURANCE : CONTRATS POUR 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- ◆ D'accepter, pour la période du 1er janvier 2020 à 00 heure au 31 décembre 2023 à minuit, les propositions suivantes :
- ◆ Lot n° 1 - dommages aux biens : SMACL de Niort (79) pour un montant de 1527,15 € ttc (option 1) ;
- ◆ Lot n° 2 - responsabilité civile : SMACL de Niort (79) pour un montant de 663,38 € ttc (option 1) ;
- ◆ Lot n° 3 - protection juridique : SMACL de Niort (79) pour un montant de 493,89 € ttc ;
- ◆ Lot n° 4 - véhicules à moteur + auto-collaborateurs en mission : GROUPAMA de Beaucouzé (49) pour un montant de 1523,00 € ttc (option 1) ;

- ◆ Lot n° 5 - risques statutaires : GROUPAMA / CIGAC de Beaucouzé (49) pour un montant de 7096,01 € ttc (franchise maladie ordinaire de 15 jours fermes) ; SOIT UN BUDGET PREVISIONNEL D'ASSURANCES 2020 de 11 303,43 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 58_12_2019 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG (PHASE1) RUE DES JONQUILLES RUE DES PRIMEVÈRES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, unanime,

- ◆ entérine le choix de la commission d'appel d'offres et choisit le beige pour la couleur des enrobés,

Par ailleurs, l'Assemblée désigne 4 élus pour suivre le chantier : Mme BONNIER Anita, Mrs SIMONEAU Louis, JUGUIN David et PAJOT Jacques.

DÉLIBÉRATION N° 59_12_2019 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE ÉLECTORAL ATLANTIC' EAU DANS LE CADRE DE L'ADHÉSION A LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE PRODUCTION

Après vote à scrutin secret, sont respectivement élus par le Conseil Municipal, unanime :

Délégué titulaire : M. Louis Simoneau (10 voix), Maire de la commune, domicilié «1 Rue du Clos Fleuri» 44660 Ruffigné ;

Délégué suppléant : M. David Juguin (10 voix), 3ème Adjoint, domicilié «Le Brûlais» 44660 Ruffigné. Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

OBJET : VOIRIE A LA FORGERAIS

Les travaux de réfection de la voirie de la route de la Forgerais, acceptés par le conseil municipal à la séance précédente, seront pris en charge à 50% par le syndicat Atlantic'Eau, le reste à charge de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 60_12_2019 : DISSOLUTION DU C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES) AU 31/12/2019

Après échange et discussions, le Conseil Municipal, unanime, décide :

- ◆ de dissoudre le C.C.A.S. au 31 décembre 2019,
- ◆ d'exercer directement cette compétence,
- ◆ de transférer le budget du CCAS dans celui de la Commune,
- ◆ d'en informer les membres du CCAS par courrier.

DÉLIBÉRATION N° 61_12_2019 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de régulariser le budget d'assainissement 2019 en le modifiant de la façon suivante :

- ◆ diminution des crédits à l'article 002 «résultat d'exploitation reporté» : -1€
- ◆ diminution des crédits à l'article 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté» : -1€

Séance du 29/01/2020

DÉLIBÉRATION N° 01_01_2020 : ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE : POINT SUR LES DEVIS DE MATÉRIEL

Le Conseil Municipal, unanime,

- ◆ accepte le devis modifié de l'entreprise PIXEL à Châteaubriant du 24 novembre 2019 d'un montant de 6200 € ttc.

DÉLIBÉRATION N° 02_02_2020 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le conseil municipal, unanime,

- ◆ accepte l'acquisition d'un godet griffe auprès de l'entreprise MAC de Châteaubriant pour un montant de 1 190 € ht.

DÉLIBÉRATION N° 03_02_2020 : ENTRETIEN DE LA HOTTE DE CUISSON DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, unanime,

- ◆ retient la proposition de l'entreprise ESA Grand Ouest de Louisfert «8 rue de l'Abbé Cotteux» qui s'élève à 210 € ttc.

DÉLIBÉRATION N° 04_02_2020 : ENTRETIEN DE LA VENTILATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, unanime,

- ◆ retient la proposition de l'entreprise ESA Grand Ouest de Louisfert «8 rue de l'Abbé Cotteux» qui s'élève à 1839.60 € ttc.

Séance du 26/02/2020

DÉLIBÉRATION N° 08_03_2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE DRESSÉ PAR MR PATISSIER, RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- ◆ Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Devis de l'entreprise Mortier :

Matériel pour construction d'une mezzanine dans l'atelier technique afin d'entreposer du matériel. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MORTIER MATÉRIAUX de Teillay pour un montant de 830.88 € ttc.

OBJET : VOIRIE : SUITE DONNÉE A L'ÉLAGAGE DES ROUTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal accepte par ailleurs la proposition de l'entreprise RICHARD TP pour qu'elle intervienne à la Grétaudais pour réaliser 3h de curage d'une douve pour un montant de 308.70 €.

DÉLIBÉRATION N° 05_02_2020 : REMPLACEMENT DES RADIATEURS DANS LES LOCATIFS «ALLÉE DES ROSIERS»

Le Conseil Municipal, unanime,

- ◆ accepte la proposition, pour le remplacement des convecteurs par des radiateurs «fluide» de l'entreprise CHATELAIN Constant, domiciliée «25 Richeret» 44660 Rougé, pour un montant de 10 724 € ttc,

DÉLIBÉRATION N° 06_02_2020 : ÉLECTIONS : TARIF DES ÉTIQUETTES PRE-IMPRIMÉES DES ÉLECTEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- ◆ de mettre à disposition des candidats aux élections des étiquettes pré-imprimées aux noms et adresses des électeurs,
- ◆ de fixer le tarif à 0.06 € par étiquette pré-imprimée.

DÉLIBÉRATION N° 09_02_2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE DRESSE PAR M. LE MAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		91 783.15		212 033.09		303 816.24
Opérations de l'exercice	471 797.52	517 470.36	65 533.23	108 141.61	537 330.75	625 611.97
TOTAUX	471 797.52	609 253.51	65 533.23	320 174.70	537 330.75	929 428.21
Résultats de clôture		137 455.99		254 641.47		392 097.46
Restes à réaliser	//////////	//////////	376 762.00	167 743.00	376 762.00	167 743.00
TOTAUX CUMULES	471 797.52	609 253.51	65 533.23	487 917.70	537 330.75	1 097 171.21
RESULTATS DEFINITIFS		137 455.99		422 384.47		559 840.46

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 10_02_2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET 2020

Le Conseil Municipal,

En section de fonctionnement, un EXCÉDENT de clôture de 137 455.99 €

En section d'INVESTISSEMENT, les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT	RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT 2018 REPORTE	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
Dépenses	65 533.23 €		
Recettes	108 141.61 €		
RESULTATS de l'exercice	EXCEDENT : 42 608.38 €	EXCEDENT : 212 033.09 €	EXCEDENT : 254 641.47 €

DÉCIDE D'AFFECTER, unanimement, le RÉSULTAT de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

- ◆ Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 100 000.00 €
 - ◆ Article 002 « résultat de fonctionnement reporté » 37 455.99 €
- auxquels il convient d'ajouter le report du résultat 2019 du CCAS, à savoir : 839.31€
soit un total de report d'un montant de 38295.30 €

OBJET : PRÉPARATION DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de préparer le prochain budget primitif de la commune sans augmentation des taux d'imposition par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre de la préparation du budget communal, le Conseil Municipal, inscrira les principales dépenses suivantes :

Fonctionnement : voirie, étanchéité de la terrasse du logement de fonction de l'école... et le désamiantage du garage rue des Jonquilles

Investissement : aménagement du bourg, école numérique, ordinateurs à la mairie, radiateurs dans les locatifs, voirie à La Forgerais, volets électriques dans la salle de garderie à l'école, acquisition du souffleur et du godet griffe, passage en électrique des volets du logement 4 allée des rosiers, désamiantage et démolition du bâtiment à la sortie du bourg Rue des jonquilles.

DÉLIBÉRATION N° 11_02_2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR MR PATISSIER, RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

◆ Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N° 12_02_2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR MR LE MAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	ou DEFICIT	ou EXCEDENT	ou DEFICIT	ou EXCEDENT	ou DEFICIT	ou EXCEDENT
Résultats reportés		29 089.51		51 637.51		80 727.02
Opérations de l'exercice	14 297.56	20 908.85	3005.49	10 167.08	17 303.05	31 075.93
TOTAUX	14 297.56	49 998.36	3005.49	61 804.59	17 303.05	111 802.95
Résultats de clôture		35 700.80		58 799.10		94 499.90
Restes à réaliser	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
TOTAUX CUMULES	14 297.56	49 998.36	3 005.49	61 804.59	17 303.05	111 802.95
RESULTATS DEFINITIFS		35 700.80		58 799.10		94 499.90

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DÉLIBÉRATION N° 13_02_2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

En section d'EXPLOITATION, un EXCÉDENT de clôture de 35 700.80 €

En section d'INVESTISSEMENT, compte tenu des résultats reporté, un EXCÉDENT de 58 799.10 € (à inscrire au compte 001 du budget primitif 2020 « excédent antérieur reporté »).

Le Conseil Municipal, DÉCIDE d'AFFECTER, unanimement, le RÉSULTAT D'EXPLOITATION de la façon suivante :

◆ article 002 « résultat reporté » en recettes : 35 700.80 €

OBJET : PRÉPARATION DU BUDGET 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal n'envisage pas de travaux particuliers à ce jour.

DÉLIBÉRATION N° 14_02_2020 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG (PHASE 1) RUE DES JONQUILLES RUE DES PRIMEVÈRES : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA RÉFECTION DES CHAUSSÉES

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet de convention.

DÉLIBÉRATION N° 15_02_2020 : ADHÉSION ANNUELLE A POLLENIZ

Le Conseil Municipal, unanime, accepte d'adhérer à l'association Polleniz, qui n'a plus le statut de syndicat professionnel depuis le 1er janvier 2020, pour qu'elle organise pour le compte de la collectivité des luttes collectives ainsi que des actions de surveillance et de prévention.

Le montant de l'adhésion 2020 correspond à la tranche inférieure à 3000 habitants soit nombre d'habitants x 0.202€.

DÉLIBÉRATION N° 16_02_2020 : TRAVAUX POUR LE PASSAGE EN ELECTRIQUE DES VOLETS ROULANTS DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ «4 ALLÉE DES ROSIERS»

Le Conseil Municipal, unanime,

◆ accepte les travaux de passage en électrique des volets roulants du logement locatif 4 allée des rosiers, qui seront réalisés par l'entreprise Timonier de Louisfert pour un montant de 2280.83 € ttc.

DÉLIBÉRATION N° 17_02_2020 : AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROUGÉ : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ASSURANCES 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

◆ attribue une subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers de Rougé pour financer le coût des assurances 2020, dont le montant s'élève à 412.54€.

Séance du 11/03/2020

DÉLIBÉRATION N° 18_03_2020 : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 10_02_2020 RELATIVE A L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, unanime, confirmant qu'il a constaté les résultats de clôture de l'exercice 2019 de la façon suivante :

◆ section de fonctionnement :

EXCÉDENT de 137 455.99 €

◆ section d'investissement :

EXCÉDENT de 254 641.47 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

DÉCIDE D'AFFECTER, le résultat de FONCTIONNEMENT comme suit : article 002 «résultat de fonctionnement reporté» pour la totalité, soit : 137 455.99 €

A noter qu'à ce report, il convient d'ajouter le résultat de clôture 2019 du CCAS, dissout au 31/12/2019, soit la somme de 839.31 €, ce qui porte le montant du report total à 138 295.30 € (compte 002 du budget communal 2020).

DÉLIBÉRATION N° 19_03_2020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Le Maire informe l'assemblée que les bases prévisionnelles n'ont pas encore été communiquées par l'administration fiscale. Cependant, le conseil municipal, unanime,

◆ vote les taux d'imposition pour 2020 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 15.94%,

Taxe foncière sur le bâti : 15.21%,

Taxe foncière sur le non bâti : 51.71%

DÉLIBÉRATION N° 20_03_2020 : ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, unanime :

◆ adopte le budget primitif de la commune pour 2020 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes de la façon suivante :

~ en section de Fonctionnement 588 547 €

~ en section d'investissement466 836 €

soit un TOTAL DES SECTIONS de 1 055 383 €

DÉLIBÉRATION N° 21_03_2020 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, unanime,

◆ approuve le budget primitif 2020 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 51 636 €

- Section d'investissement : 68 916 €

- Total des sections : 120 552 €

DÉLIBÉRATION N° 22_03_2020 : REMPLACEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité.

◆ accepte le devis de KEYSOURCE de 5689.53 € TTC pour le remplacement du matériel informatique du secrétariat de la mairie,

DÉLIBÉRATION N° 23_03_2020 : ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité.

◆ accepte le devis de ROUGE MOTOCULTURE de 695.98 € TTC pour l'acquisition d'un souffleur,

DÉLIBÉRATION N° 24_03_2020 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le conseil municipal décide :

◆ d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;

Séance du 25/05/2020

DÉLIBÉRATION N° 25_05_2020 : COVID19 : INSTAURATION DU HUIS CLOS POUR LA SÉANCE D'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Président de séance soumet le huis clos au vote, sans débat.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide que la séance se tiendra à huis clos.

DÉLIBÉRATION N° 26_05_2020 : ÉLECTION DU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (blancs ou nuls) : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Louis SIMONEAU : 13 voix (treize voix)

M. Louis SIMONEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DÉLIBÉRATION N° 27_05_2020 : CRÉATION DE POSTES ET DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de TROIS postes d'Adjoints au Maire.

DÉLIBÉRATION N° 28_05_2020 : ÉLECTION DES ADJOINTS

ÉLECTION DU 1^{ER} ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletin : 15

A déduire (blancs ou nuls) : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

ont obtenu :

Mme BONNIER Anita : 14 voix (quatorze voix).

Mme BONNIER Anita, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe au maire et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 2^{EME} ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletin : 15

A déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

ont obtenu :

Mme TRULLEMANS Anne-Marie : 14 voix (quatorze voix),

M. DOUSSET François : 1 voix (une voix).

Mme TRULLEMANS Anne-Marie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjointe au maire et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 3^{EME} ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletin : 15

A déduire (blancs ou nuls) : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

ont obtenu :

M. DOUSSET François : 2 voix (deux voix),

M. JUGUIN David : 3 voix (trois voix),

M. PESLERBE Didier : 3 voix (trois voix),

M. ROBERT Frédéric : 1 voix (une voix),

M. QUINIO Lorenzo : 1 voix (une voix),

M. POUESSEL Gaëtan : 3 voix (trois voix).

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Nombre de bulletin : 15

A déduire (blancs ou nuls) : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

ont obtenu :

M. PESLERBE Didier : 13 voix (treize voix).

M. PESLERBE Didier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire et immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe sur les délégués représentant la commune au sein de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval : lui-même et Mme Bonnier comme suppléante.

Réunion Maire et Adjoint, ils se réuniront régulièrement le lundi à 19h30.

Séance du 10/06/2020

DÉLIBÉRATION N° 29_06_2020 : CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

M. Le Maire propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse
- La Commission Affaires Sociales et solidarités
- La Commission Urbanisme et Environnement
- La Commission Bâtiments, accessibilité et énergie
- La Commission Voirie, Réseaux et Affaires Agricoles
- La Commission des Finances et de l'Administration Générale
- La Commission Communication, Animations et Sport

Après échange et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ adopte la liste des commissions municipales
- ◆ décide de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions du C.G.C.T., Notamment l'article L.2121-21, désigne, après appel à candidature, au sein des commissions un nombre variable d'élus en fonction des thématiques sans maximum.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, désigne Messieurs David JUGUIN, Julian MISERIAUD, Kévin Gicquel responsables du fonctionnement de la salle polyvalente.

DÉLIBÉRATION N° 30_06_2020 : CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTES

Sont élus à la majorité absolue au poste de titulaire :

- Mme BONNIER Anita,

- M. PESLERBE Didier

- M. JUGUIN David

Sont élus à la majorité absolue au poste de suppléant:

- M. POUESSEL Gaëtan

- M. DOUSSET François

- M. ROBERT Frédéric

M. SIMONEAU Louis, Maire, est président de droit de cette commission.

DÉLIBÉRATION N° 31_06_2020 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSÉES AUX SERVICES FISCAUX

M. le Maire rappelle que cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par l'Administration Fiscale sur proposition d'une liste de présentation en comportant le double de noms nécessaires et remplissant les conditions requises.

DÉLIBÉRATION N° 32_06_2020 : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

◆ décide de fixer à compter du 25 mai 2020, les indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes de la façon suivante :

- Maire : 40.3 % soit un montant mensuel brut de 1567.43 €
- 1ère Adjointe au Maire : 10.70 % soit un montant mensuel brut de 416.17€
- 2ème Adjointe au Maire : 10.70 % soit un montant mensuel brut de 416.17€
- 3ème Adjoint au Maire : 10.70 % soit un montant mensuel brut de 416.17€

Ces indemnités seront versées :

1. Mensuellement pour le Maire et les Adjointes
2. Aux Adjointes sous réserve des délégations accordées par arrêté du Maire.

DÉLIBÉRATION N° 33_06_2020 : DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

◆ décide de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans la limite de 100 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 10 000€ ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

8° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ;

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 1000€ par sinistre ;

11° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€

13° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (par exemple pour un montant inférieur à 500 000 €), le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

DÉLIBÉRATION N° 34_06_2020 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

- Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
Après échange et discussion, les membres composent les commissions de la façon suivante :

- ◆ Environnement : Mr POUESSEL Gaétan & Mr ROBERT Frédéric
- ◆ Culture : Mr DOUSSET François & Mme RENOU Laétitia
- ◆ Agriculture & Foirail : Mr PESLERBE Didier & Mr JUGUIN David
- ◆ Prévention & Gestion des déchets : Mr PESLERBE Didier & Mr JUGUIN David
- ◆ Marchés publics & travaux : Mme BONNIER Anita & Mr MISERIAUD Julian
- ◆ Finances, Economie, Emploi, Formation & Chambres consulaires : Mme BONNIER Anita & Mme ROBERT Laurence
- ◆ Personnel - Administration générale - Mutualisation : Mr SIMONEAU Louis & Mr JUGUIN David
- ◆ Solidarité : Mme TRULLEMANS Anne Marie & Mme MOREL Paméla
- ◆ Santé : Mme TRULLEMANS Anne Marie & Mme MOREL Paméla
- ◆ Sports et Loisirs : Mme SCHELL Laure & Mr GICQUEL Kévin
- ◆ Mobilité : Mme RENOU Laétitia & Mr QUINIO Lorenzo
- ◆ Petite enfance et jeunesse : Mme SCHELL Laure & Mme MOREL Paméla
- ◆ Equilibre et développement du territoire (Habitat Urbanisme) : Mme BONNIER Anita & Mr DOUSSET François
- ◆ Tourisme et communication : Mme TRULLEMANS Anne Marie & Mme ROBERT Laurence

DÉLIBÉRATION N° 35_06_2020 : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES INSTANCES D'ATLANTIC EAU

Ainsi, après vote à scrutin secret, sont respectivement élus, à l'unanimité :

Collège électoral Châteaubriant-Derval :

Délégué titulaire : M. Louis SIMONEAU, «1 rue du Clos Fleuri» 44660 Ruffigné

Délégué suppléant : M. François DOUSSET, «l'Orgerais» 44660 Ruffigné

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Commission territoriale du Pays de la Mée :

Délégué titulaire : M. David JUGUIN, «le Brulais» 44660 Ruffigné

Délégué suppléant : M. Didier PESLERBE, «le Bourgneuf» 44660 Ruffigné

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

DÉLIBÉRATION N° 36_06_2020 : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES INSTANCES DU SYDELA

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants titulaires et suppléants comme ci-dessous :

- Représentants titulaires :

M. Louis SIMONEAU, «1 Rue du Clos Fleuri» 44660 Ruffigné.

M. Didier PESLERBE, «Le Bourgneuf» 44660 Ruffigné – référent tempête.

- Représentants suppléants :

M. Julian MISERIAUD, «Le Tancenou» 44660 Ruffigné

M. David JUGUIN, «Le Brulais» 44660 Ruffigné

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

DÉLIBÉRATION N° 37_06_2020 : REPRÉSENTATION COMMUNALE A POLLENIZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant à POLLENIZ: M. Didier PESLERBE, 3ème Adjoint au Maire, «Le Bourgneuf» 44660 Ruffigné ; lequel accepte cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 38_06_2020 : FIXATION DES TARIFS DE REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE ET A LA GARDERIE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS RESPECTIFS

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, à compter du 1er septembre 2020,

◆ fixent le nouveau tarif des repas pris au Restaurant scolaire communal, soit 4€ pour un repas normal et 1€ le panier pour les enfants soumis à un régime alimentaire sous réserve de la mise en place d'un programme d'accueil personnalisé et de la production d'un certificat médical.

Par ailleurs, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité pour l'année scolaire 2020/2021.

Concernant l'Accueil Périscolaire, le conseil municipal, unanime,

◆ fixe les nouveaux tarifs, à partir du 1er septembre 2020.

En outre, il adopte le règlement intérieur présenté pour l'année scolaire 2020/2021.

DÉLIBÉRATION N° 39_06_2020 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DU S.I.T.C.

Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région Châteaubriant Nozay Derval

La commune de Ruffigné est adhérente au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région Châteaubriant Nozay Derval.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants comme ci-dessous :

Représentant titulaire :

- M. Lorenzo QUINIO, «La Revaudière» 44660 Ruffigné

Représentant suppléant :

- Mme Laure SCHELL, «La Pintotais» 44660 Ruffigné

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Séance du 08/07/2020

DÉLIBÉRATION N° 40_07_2020 : TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES SUR L'ÉTUDE DES DEVIS POUR LA RÉALISATION DU POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Le conseil municipal, unanime,

- ◆ entérine le choix de la commission qui a accepté la proposition de l'Entreprise SAABE/EFP domicilié ZA du Gifard 35410 Domloup pour un montant de 6153.60 € ttc ;

DÉLIBÉRATION N° 41_07_2020 : AMÉNAGEMENT DU BOURG (PHASE 1) RUE DES JONQUILLES, RUE DES PRIMEVÈRES : AVENANT 2 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES «EAUX PLUVIALES»

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime,

- ◆ accepte les travaux supplémentaires (avenant n°2) qui seront réalisés par l'entreprise HERVE TP, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, pour un montant de 1386€ ttc.

DÉLIBÉRATION N° 42_07_2020 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : vote les subventions et participations communales suivantes dont les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020, article 6574 :

	Rappel 2019 en €	Voté en 2020		Rappel 2019 en €	Voté en 2020
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROUGE	480	480	RANDO'RUFF	120	120
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	700	770	STE DE CHASSE DE RUFFIGNE	120	150
ARCEL DE ST AUBIN DES CHATEAUX	120	150	U.N.C RUFFIGNE	120	150
ASS. SPORTIVE DE RUFFIGNE A.S.R.	620	650	ASSOCIATION SAINT PATERN	50	70
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS PAYS DE LA MEE	100	120	LOAN GWEN (spectacle équestre)	120	0
ASS. DES PARENTS D'ELEVES	670	700	Secours Populaire	100	100
ASS. SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE versée à l'APE	450	480	FDGDON convention de lutte contre les frelons	0	0
CLUB DU BEL AUTOMNE (retraités)	120	150	Restos du Cœur*	80	100
COMITE DES FETES	480	510	ADMR*	200	200
O.I.S REGION DE CHATEAUBRIANT	260	260	BANQUE ALIMENTAIRE*	50	80
			ADAR*	70	70
			TOTAL	5030 €	5310 €

DÉLIBÉRATION N° 43_07_2020 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal, unanime,

- ◆ donne son accord pour prolonger pour deux ans (2020-2022) cette assistance,
- ◆ accepte de reconduire pour cette prestation le tarif annuel de 1 centime d'euro par habitant.

DÉLIBÉRATION N° 44_07_2020 : ATTRIBUTION DE BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime, décide, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020

- ◆ de reconduire le montant de 30€ par bon attribué aux élèves de Ruffigné scolarisés dans le secondaire de la classe de 6ème à la 3ème de collège (filrière générale et professionnelle), jusqu'à 14 ans en 2020 (nés en 2006).

DÉLIBÉRATION N° 45_07_2020 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPASS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne : Mme Anne-Marie TRULLEMANS, 2ème Adjointe au Maire, domiciliée « 1 Place de l'Eglise » 44660 Ruffigné

DÉLIBÉRATION N° 46_07_2020 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACPM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne : Mme Anita BONNIER, 1ère Adjointe au Maire, domiciliée « La Gégaudais » 44660 Ruffigné

DÉLIBÉRATION N° 47_07_2020 : REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU SEMNON

Le Conseil Municipal, Désigne, par vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, les délégués suivants :

Délégué titulaire : à l'unanimité,

1. Mr Didier PESLERBE, «Le Bourgneuf» 44660 Ruffigné
Autre : néant.

Délégué suppléant : à l'unanimité,

2. Mr David JUGUIN, « Le Brûlais » 44660 Ruffigné
Autres : néant.

Ces délégués élus acceptent leurs fonctions.

**DÉLIBÉRATION N° 48_07_2020 : COVID19
REMBOURSEMENT D'ARRHES
POUR LES RÉSERVATIONS DE SALLE ANNULÉES
EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE**

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, au motif exceptionnel de crise sanitaire, décide de procéder au remboursement de la totalité des arrhes de location aux loueurs qui en ont fait la demande par mail accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

**OBJET : DEVIS POUR LA POSE DE GARDE CORPS
POUR UN LOCATIF «ALLÉE DES ROSIERS» ET AU
CIMETIÈRE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal un devis reçu de l'entreprise CREAT'M de Rougé d'un montant de 3202.80 € ttc pour la fourniture et la pose d'un garde-corps en inox d'environ 5 m au 4 Allée des rosiers et deux garde-corps dans l'escalier du cimetière communal. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**OBJET : DEVIS POUR L'ALIMENTATION D'UN
TABLEAU ELECTRIQUE A L'ATELIER
TECHNIQUE COMMUNAL**

M. le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Constant CHATELAIN de Rougé d'un montant de 644 € ttc pour l'alimentation du tableau électrique à l'atelier du service technique communal. Les membres du Conseil acceptent le devis.

**OBJET : DEVIS POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE
CARRELAGE A L'ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, unanime, accepte l'offre de l'entreprise Cédric POUPEL de Sion les Mines pour la réalisation du carrelage dans l'espace bureau de l'Atelier Technique communal, pour un montant de 2231.78 € ttc.

**OBJET : NUMÉRISATION DES PLANS DU P.L.U. ET
MISE EN LIGNE SUR LE GEOPORTAIL**

Depuis le 1er janvier 2020, l'Etat oblige les collectivités à déposer leur document d'urbanisme sur le géoportail de l'urbanisme. En plus de l'obligation réglementaire, les communes y trouvent un intérêt pratique pour renseigner facilement les administrés et partenaires sur les questions d'urbanisme. Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime, accepte l'offre de la société ALTERMAP Chemin de Linde, 71960 La Roche-Vineuse, pour un montant de 780 € ttc.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Outillage pour le service technique : le conseil municipal accepte le devis de la société BERNER SARL «14 rue Albert Berner» 89331 St Julien du Sault pour un montant maximum de 1700 € ht.

Séance du 09/09/2020

**DÉLIBÉRATION N° 49_09_2020 : RECONDUCTION DU
CONTRAT AIDE A.T.S.E.M. A L'ÉCOLE POUR UN AN**

Après échange et discussion, le Conseil municipal, unanime,

◆ confirme la création de poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi - contrat unique d'insertion, renouvelable selon les conditions en vigueur au moment du renouvellement,

**OBJET : AMÉNAGEMENT DU BOURG (PHASE 1) RUE
DES JONQUILLES RUE DES PRIMEVÈRES : POINT SUR
LA RÉALISATION DES TRAVAUX ET RÉUNION PROJET
DE LA PHASE 2 RUE DES VERGERS**

Relance des entreprises pour la finition des travaux, surélévation des compteurs d'eau, positionnement des chicanes : étudier la pose d'une 2ème chicane dans la rue des primevères. Réunion de chantier supplémentaire à prévoir mi-septembre (proposition pour le 16/09/2020 à 14h). M. le Maire est mandaté pour étudier des devis d'ensemencement de gazon. Concernant la 2ème tranche de travaux, elle correspond à la phase 3 de l'étude globale de 2016 et avait été estimée à 103000€ ht.

**DÉLIBÉRATION N° 50_09_2020 : MODIFICATION
DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHATEAUBRIANT-DERVAL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- 1) d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,
- 2) d'autoriser M. le Maire, ou M. l'Adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 51_09_2020 : DÉSIGNATION
D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE
AU SYNDICAT DE LA CHÈRE DU DON ET DE L'ISAC**

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime, désigne M. David JUGUIN «Le Brûlais» 44660 Ruffigné comme élu référent au sein du SCDI.

**DÉLIBÉRATION N° 52_09_2020 : DÉSIGNATION
D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE
AU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime, désigne Mme Anne-Marie TRULLEMANS «1 Place de l'Eglise» 44660 Ruffigné comme élu référent au sein du SSIAD.

DÉLIBÉRATION N° 53_09_2020 : CORRECTION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A ATLANTIC'EAU

Le Conseil Municipal, après vote à scrutin secret, à l'unanimité des présents,

◆ accepte de corriger sa délibération n°35 du 10 juin 2020, en désignant

M. Simoneau Louis «1 Rue du Clos Fleuri» 44660 Ruffigné, comme délégué titulaire à la commission territoriale du Pays de la Mée, en lieu et place de M. David Juguin.

M. Peslerbe Didier «le Bourgneuf» 44660 Ruffigné, reste délégué suppléant de cette commission.

DÉLIBÉRATION N° 54_09_2020 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS EXTÉRIEURS A LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DES AFFAIRES SOCIALES

Après échange et discussion, le conseil municipal,

◆ accepte la proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales de Nantes pour que M. Serge BOISSEAU «4bis Rue des Lilas» 44660 Ruffigné représente les familles et

◆ désigne par ailleurs : Mesdames CHAUVIN Nicole «1 Rue des Vergers» 44660 Ruffigné et NICLOT Véronique «2 Rue des Vergers» 44660 Ruffigné.

Séance du 14/10/2020

DÉLIBÉRATION N° 55_10_2020 : REMPLACEMENT DES RADIATEURS DANS LES LOGEMENTS LOCATIFS «ALLÉE DES ROSIERS» : CHANGEMENT DE MODÈLES

Le Conseil Municipal, unanime, accepte la nouvelle proposition de M. Constant Chatelain de Rougé pour un montant de 2175 € ttc pour le remplacement de 5 chauffages de 1000w.

DÉLIBÉRATION N° 56_10_2020 : DÉSAFFILIATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARÈNE) DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le conseil municipal, unanime, décide d'approuver la demande de désaffiliation du CDG 44 de la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), à effet du 1er Janvier 2021.

DÉLIBÉRATION N° 57_10_2020 : ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, désigne M. SIMONEAU Louis (Maire) comme délégué Titulaire et Mme BONNIER Anita (1ère Adjointe) comme déléguée suppléante pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

DÉLIBÉRATION N° 58_10_2020 : AVENANT A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN A.D.S. (APPLICATION DU DROIT DES SOLS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

◆ d'adopter l'avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols.

DÉLIBÉRATION N° 59_10_2020 : RAPPORT COMMUNAL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport concernant Ruffigné.

DÉLIBÉRATION N° 60_10_2020 : TARIFS DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

DÉCIDENT DE FIXER LES MÊMES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT QU'EN 2020 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021, A SAVOIR :

1) Pour les foyers abonnés au service d'eau potable seulement :

◆ abonnement à 38 € HT à recouvrer semestriellement (38 € en 2020 et 2019)

◆ redevance 0.76 € HT dès le 1er mètre cube d'eau consommé (0.76 € en 2020 et 2019).

2) Pour les foyers abonnés au service d'eau potable et ayant un puits en plus :

◆ abonnement à 38 € HT à recouvrer semestriellement (38 € en 2020 et 2019)

◆ redevance à 0.76 € HT dès le 1er mètre cube d'eau consommé sur la base de 30m³ par personne et par an (0.76 € en 2020 et 2019).

DÉLIBÉRATION N° 61_10_2020 : INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES EN 2020

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de verser cette indemnité de 120.97 € pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N° 62_10_2020 : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE «REPAS ADULTE»

Le Conseil Municipal, unanime, à compter du 2 novembre 2020, décide de fixer à 6.97 € le repas servi à un adulte.

DÉLIBÉRATION N° 63_10_2020 : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE LA VOIRIE : PROJET DE 2ème PHASE D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le Conseil Municipal, prend connaissance des devis de bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre, et accepte à l'unanimité la proposition du bureau d'études C2i de Bouvron pour un montant de 9072 € ttc.

Le Conseil Municipal, unanime,

◆ accepte de lancer l'opération de sécurisation des entrées de bourg Rue du Muguet et Rue des Vergers dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 162 945 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 64_10_2020 : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE LA «VOIRIE» :

RESTAURATION DE VOIRIE COMMUNALE

Route de la Grignordais vers la Haute Chaîne : le Conseil Municipal, unanime,

◆ accepte le devis de l'entreprise RICHARD TP «12 Rue des Lilas» 44660 Ruffigné pour un montant de 15404.40 € ttc pour la réalisation des travaux de voirie (reprofilage et compactage sur environ 2800 m²),

◆ mandate M. le Maire pour solliciter une subvention au titre de l'entretien sur voirie communale auprès du Département de la Loire-Atlantique.

DÉLIBÉRATION N° 65_10_2020 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL POUR UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION E N°70 A LA GUIBERDAIS : DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, unanime, refuse de prendre en charge les frais d'extension de réseau d'électricité à la Guiberdais (section cadastrale E n° 70).

DÉLIBÉRATION N° 66_10_2020 : DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

◆ d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, à partir de 2021, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

DÉLIBÉRATION N° 67_10_2020 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TÉLÉTHON

M. le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire (COVID19), les activités organisées pour le téléthon 2020 ont été annulées. Il est proposé que la commune verse une subvention à titre exceptionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime,

◆ accepte de verser une somme de 500 € à l'AMF TÉLÉTHON.

DÉLIBÉRATION N° 68_10_2020 : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE LA COMMUNICATION : CONCEPTION ET IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL 2020

Après échanges et discussion, le Conseil Municipal, unanime, retient l'offre de l'entreprise ID-MEDIA de La Chevallerais pour un montant de 3211.20 € ttc pour la réalisation d'un bulletin de 64 pages format A4 en 500 exemplaires.

DÉLIBÉRATION N° 69_10_2020 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE SPORTS : OFFICE NORD CASTEL

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, désigne :

◆ Mme Laure SCHELL, conseillère municipale, domiciliée «La Pintotais» 44660 Ruffigné et

◆ M. Gaëtan POUESSEL, conseiller municipal, domicilié «La Gicquelais» 44660 Ruffigné.

Séance du 25/11/2020

DÉLIBÉRATION N° 70_11_2020 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE, DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE OU DU MATÉRIEL POUR 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de maintenir les mêmes tarifs de location qu'en 2020 pour la salle polyvalente, à compter du 1er janvier 2021.

DÉLIBÉRATION N° 71_11_2020 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL : AUGMENTATION DE CRÉDITS POUR REMBOURSER LES ARRHS SUITE AUX ANNULATIONS DE LOCATION DE SALLE (COVID19)

Le conseil municipal, unanime,

◆ décide de modifier le budget communal 2020 de la façon suivante :

- art. 022 dépenses imprévues (section de fonctionnement) : - 20€

- art. 673 titres annulés sur exercices antérieurs : + 20€

◆ autorise le Maire à réaliser les opérations comptables de remboursement.

DÉLIBÉRATION N° 72_11_2020 : CONTRAT DE MAINTENANCE ET TÉLÉMAINTENANCE A L'ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal avait autorisé l'installation d'une alarme à l'atelier technique communal «20 Rue des Vergers». La société CHUBB DELTA SÉCURITÉ de Champagne-au-Mont-d'Or (69) propose de vérifier tous les ans, l'installation alarme anti-intrusion de l'atelier municipal.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, unanime, autorise le maire à signer le contrat de maintenance et télémaintenance de l'atelier dont le montant s'élève à 590.40 € ttc par an.

DÉLIBÉRATION N° 73_11_2020 : AMÉNAGEMENT DU BOURG (PHASE 2) : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DANS LA RUE DU MUGUET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide

- ◆ de retenir la proposition des géomètres «AIR&GEO» domiciliés 6 Rue Gabriel Delatour 44142 CHATEAUBRIANT pour un montant de 1056 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 74_11_2020 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE ENSEIGNANTE DE L'ÉCOLE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, unanime,

- ◆ autorise M. le Maire à procéder au mandatement en vue du remboursement de Mme Poupel.

OBJET : BORNES DE COMPTAGE D'EAU RUE DES PRIMEVÈRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG (PHASE 1)

Devis VEOLIA 1282.80€ TTC pour le réhaussement des compteurs pour mise à niveau du cheminement piétons. (Travaux non prévus par Bureau d'Etudes au démarrage des travaux). Le conseil municipal refuse de prendre en charge cette dépense.

DÉLIBÉRATION N° 75_11_2020 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE «RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES»

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE,

- ◆ De transférer au SYDELA la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques,
- ◆ D'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaire à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques.

DÉLIBÉRATION N° 76_11_2020 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL

Après échange et discussion, le Conseil municipal, unanime, n'émet aucune observation particulière sur le document présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 77_11_2020 : CARRELAGE ET ÉTANCHÉITÉ DU BALCON DU LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le toit terrasse du logement de fonction au-dessus de l'école «Les Magnolias» situé au n°10 rue des Jonquilles, n'est plus étanche et que régulièrement, à l'occasion de fortes pluies, celui-ci subit des infiltrations d'eau qui atteignent le plafond de la salle de garderie. Il conviendrait donc de remédier à ce problème en refaisant l'étanchéité de cette terrasse.

Après échange et discussion, le conseil municipal, unanime,

- ◆ accepte le devis de l'entreprise de carrelage Cédric POUPEL de Sion les Mines, d'un montant de 3046.68 € ttc, pour la réalisation du chantier.

DÉLIBÉRATION N° 78_11_2020 : RESTAURATION DE VOIRIE COMMUNALE «ROUTE DE LA TRESSAIS À LA GUIBERDAIS» ET «ROUTE DE LA FORGERAIS»

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime,

- ◆ mandate M. le Maire pour solliciter des devis auprès des entreprises Sauvager de Châteaubriant, Hervé TP de Juigné des Moutiers et Saabe de Domloup pour la réalisation des travaux de voirie (reprofilage et compactage sur environ 2800 m²),
- ◆ mandate M. le Maire pour qu'à réception, il sollicite une subvention au titre du plan de relance pour l'entretien sur voirie communale auprès du Département de la Loire-Atlantique.

DÉLIBÉRATION N° 79_11_2020 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2020

Après échange et discussion, le conseil municipal, unanime,

- décide de modifier le budget communal 2020 de la façon suivante :

- art. 022 dépenses imprévues (section de fonctionnement) :- 2100 €
- art. 6531 indemnités du maire et des adjoints :+ 2100 €

Communauté de Communes

Culture

LECTURE PUBLIQUE : UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES INTERCOMMUNALES

Le projet de territoire voté par la collectivité en 2018 comprend un volet de lecture publique ambitieux. Ce dernier prévoit l'harmonisation progressive et la réorganisation d'un réseau né du regroupement des secteurs de Derval et Châteaubriant lors de la fusion des 2 intercommunalités.

Le projet qui s'appuie sur les bassins de vie s'articule autour de 3 axes. Le premier est l'équité territoriale. Il s'agit en effet d'offrir des services optimisés à tous les habitants. Le deuxième consiste à conquérir de nouveaux publics et développer les services proposés. Enfin, le troisième vise le développement de nouvelles fonctionnalités dans les équipements. Ce vaste programme a été engagé par les élus, les professionnels et les bénévoles dont l'implication dans le fonctionnement est une spécificité du réseau. Avec la gratuité des inscriptions et la mise en place de règles de prêts identiques depuis 2018, chaque usager peut facilement emprunter jusqu'à 15 documents dans toutes les médiathèques et bibliothèques du territoire pour une période d'un mois (tout support confondu : livres, revues, DV livres audio, documentaires...).

Le nouveau site internet

www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr permet également à chaque lecteur de réserver ses documents en ligne et de venir les retirer dans la commune de son choix grâce aux navettes. Il peut aussi accéder aux diverses ressources numériques, qui vont se développer dans les prochains mois, mais aussi connaître les animations à venir et découvrir les dernières acquisitions mises en rayon.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RUFFIGNÉ :

Mardi : 10h-12h / Mercredi : 10h-12h et 15h-17h

Contact:

Email : mediatheque@cc-chateaubriant-derval.fr

Tél. : 02 40 81 03 33

Plateforme de consultation en ligne et de réservation :

www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr



La lecture publique en quelques chiffres

- ◆ 26 bibliothèques et médiathèques intercommunales
- ◆ 181 000 emprunts par an
- ◆ 22 professionnels
- ◆ Plus de 250 bénévoles
- ◆ 2 navettes pour assurer quotidiennement la circulation des documents entre les établissements

Communauté de Communes

Enfance et Jeunesse

PETITE ENFANCE : DES STRUCTURES POUR ACCUEILLIR LES TOUT-PETITS



La communauté de communes exerce la compétence Petite Enfance sur les 26 communes qui composent son territoire. Forte de 2 Relais petite enfance et de 5 multi-accueils,

ce service est présent pour aider les futurs parents et parents à trouver des réponses à leurs besoins.

Le Relais petite enfance a pour mission d'animer et d'accompagner les assistant·e·s maternel·le·s du territoire par des temps de formation et d'échanges et d'informer les parents et futurs parents des différentes solutions de modes de garde qui s'offrent à eux. Le Relais propose également des activités et animations à destination des professionnel·le·s de la petite enfance, des tout-petits et de leurs parents. Deux relais existent sur le territoire, l'un à la Maison intercommunale de la petite enfance à Derval et l'autre au Guichet Unique à Châteaubriant. Ils sont animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Contact :

Email : petite.enfance@cc-chateaubriant-derval.fr
Tél. : 02 40 28 88 89

ACCUEILS DE LOISIRS : TOUT POUR ORGANISER LES LOISIRS DE VOS ENFANTS

Pendant les vacances :

La communauté de communes propose aux enfants et jeunes de 3 à 17 ans un ensemble d'activités pour faciliter et accompagner leur éveil et leur épanouissement dans des projets à la hauteur de leurs aspirations. Cette découverte se fait aussi bien dans les domaines des loisirs, de l'art et de la culture, du sport, des sciences, de la citoyenneté...

En période scolaire :

La prise en charge des enfants de 3 à 11 ans est assurée tout au long de l'année scolaire, chaque mercredi, à l'accueil de loisirs de la Borderie à Châteaubriant (de 7h30 le matin à 18h30 le soir). Des structures associatives viennent également compléter cette offre intercommunale dans plusieurs communes. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Guichet Unique.

Contact :

Guichet Unique : 27 rue de Couéré à Châteaubriant

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-18h
vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h
samedi : 9h-12h

Email : guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr
Tél. : 02 40 28 88 89

Espaces Aquatiques

PLONGEZ DANS LE GRAND BAIN AVEC LES ESPACES AQUATIQUES INTERCOMMUNAUX :

Avec 3 équipements complémentaires, AquaChoisel et Espace Dauphins à Châteaubriant et l'espace aquatique de Derval, le Pôle Piscines de la communauté de communes propose une offre diversifiée pour l'apprentissage de la natation, les loisirs et la compétition. Des événements sont organisés très régulièrement pour les jeunes (défis sportifs, soirées à thème...), mais aussi à l'attention des adultes avec les « Soirées zen » qui permettent de valoriser les espaces bien-être de Châteaubriant



et Derval. Des activités sportives plus classiques sont proposées (aquabike, aquagym...) tandis que les clubs entraînent leurs nageurs et assurent l'organisation de compétitions. Le Pôle Piscines, en collaboration avec l'Éducation Nationale, poursuit son implication dans l'accueil des écoliers et l'apprentissage de la natation.

et Derval. Des activités sportives plus classiques sont proposées (aquabike, aquagym...) tandis que les clubs entraînent leurs nageurs et assurent l'organisation de compétitions. Le Pôle Piscines, en collaboration avec l'Éducation Nationale, poursuit son implication dans l'accueil des écoliers et l'apprentissage de la natation.

AquaChoisel à Châteaubriant :

Tél. : 02 28 04 06 33,

Site : www.aquachoisel.fr

Espace aquatique de Derval :

Tél. : 02 40 07 50 00

Site : www.espace-aquatique-derval.com

Espace Dauphins à Châteaubriant :

Tél. : 02 40 07 73 78

Habitat

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT LANCÉE POUR CINQ ANS SUR LE TERRITOIRE

La communauté de communes a lancé en 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se déroulera jusqu'en 2025 sur le territoire. Son ambition : améliorer la qualité des logements des habitants du territoire et les accompagner financièrement et techniquement dans leurs travaux de rénovation. Une enveloppe d'aide publique aux travaux de 6,8 millions d'euros est prévue pour améliorer près de 660 logements.

Pour accompagner la communauté de communes dans ce programme d'envergure, la mise en œuvre de l'OPAH et l'accompagnement des particuliers dans leurs projets ont été confiés à l'organisme Citémétrie.

À qui s'adresse l'OPAH ?

Votre logement est situé sur l'une des 26 communes du territoire intercommunal Châteaubriant-Derval ? Vous pouvez prétendre aux aides de l'OPAH si vous êtes propriétaires occupants sous conditions de revenus, si vous êtes propriétaires bailleurs et si vous êtes un syndicat de copropriétaires. Trois conditions pour bénéficier d'une aide :

- ◆ Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- ◆ Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- ◆ Les travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels. Un label RGE* (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie.

L'OPAH Châteaubriant-Derval finance différents types de travaux :

- ◆ Les travaux de rénovation énergétique du logement, comme par exemple le changement de chauffage ou de la ventilation, l'isolation des murs, des combles ou le changement des menuiseries constituent les principales interventions.
- ◆ L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, comme par exemple l'installation d'une douche à l'italienne pour remplacer une baignoire ou de barres d'appui, le rehaussement de cuvette WC ou encore la pose d'un lavabo pour personne à mobilité réduite.
- ◆ La réhabilitation des logements dégradés par une mise aux normes globales (électricité, plomberie, isolation, ...).

- ◆ La réhabilitation d'espaces communs des copropriétés.
- ◆ Le ravalement de façades dans les centre-ville et centre-bourgs.

Quelles sont les démarches ?

Un chargé d'opération Citémétrie, missionné par la communauté de communes, vous accompagne lors des différentes phases qui jalonnent le projet (visite du logement, réalisation d'un diagnostic des travaux à engager, aide à la prise de décisions relatives au programme de travaux et à leur plan de financement, accompagnement dans le montage administratif de votre dossier...).



Vous souhaitez engager des travaux de rénovation ou d'amélioration dans votre logement et savoir si votre projet peut bénéficier des aides de l'OPAH ? Prenez rendez-vous auprès de la Maison de l'Habitat à Châteaubriant.

Votre projet n'entre pas dans ce dispositif ? Sachez que vous pouvez quand même bénéficier de conseils gratuits à la Maison de l'Habitat ou à l'espace France Services à Derval auprès de l'ADIL, du CAUE et de l'Espace Info Energie.

Contact :

Maison de l'Habitat : 28 rue Pasteur à Châteaubriant
Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi sur rendez-vous uniquement

Tél. : 02 85 52 33 31

Email : opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr

Communauté de Communes

Mobilité

ÇA ROULE POUR LE VÉLO ÉLECTRIQUE DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE CHÂTEAUBRIANT-DERVAL !



La communauté de communes propose deux services de location de vélos à assistance électrique, l'un en courte durée et l'autre en moyenne durée. Ces actions, menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie

Territorial 2018-2023, visent à développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture et ainsi répondre aux objectifs de réduction des déplacements individuels en voiture.

Contact :

Tél. : 02 28 04 06 33

Email : mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

TESTEZ LE TRANSPORT À LA DEMANDE AVEC ALÉOP

Pour un déplacement ponctuel et de proximité, faites appel au transport à la demande du réseau Aléop. Après une rapide inscription auprès votre mairie



(fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité), vous recevrez une carte nominative d'adhérent à ce service de transport.

Ensuite, sur simple réservation, un véhicule passe vous prendre à votre domicile et vous dépose sur le lieu de votre choix de la communauté de communes, une commune limitrophe, ou vers un pôle de centralité (centre hospitalier ou pôle d'échange de la gare à Châteaubriant).

Contact :

Tél. : 09 69 39 40 44

Environnement

LE TRI DES EMBALLAGES SE SIMPLIFIE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

Les règles de tri des emballages recyclables à déposer dans les bacs et sacs jaunes se simplifient à partir du 1er janvier 2021 sur le territoire. L'objectif est de recycler davantage : tous les emballages plastiques se recyclent !

Les nouvelles consignes de tri concernent tous les emballages comme les pots (crème fraîche, yaourt, glace...), les barquettes (de viennoiseries, jambon, fruits) et les sacs, sachets et films en plastique (blister, sachet de produits surgelés, suremballage de pack d'eau...) qui enveloppent aliments et prospectus. Attention, pour que le contenu de votre poubelle ne soit pas « recalé » lors de son arrivée au centre de tri, les emballages ne doivent pas être imbriquer les uns dans les autres. Aplatissez-les ou jetez-les en vrac dans votre bac/sac jaune !

Cette démarche de simplification s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Citeo et du Plan Climat Air Énergie Territorial engagé par la communauté de communes. Ces nouvelles consignes devraient permettre de collecter 4 kilos de déchets recyclables supplémentaires par habitant chaque année. Ce qui pourrait représenter plus de 177 tonnes à l'échelle du territoire par an !

Contact :

Communes du secteur de Châteaubriant

Tél. : 0800 00 16 32 (numéro gratuit)

Email : ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr

Communes du secteur de Derval

Tél. : 02 40 07 77 39

Email :

secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr

Communauté de Communes

LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE ÉVOLUE

Dès janvier 2021, et à l'image de ce qui se pratique sur le secteur de Derval, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages s'effectuera toutes les deux semaines sur l'ensemble des communes du Castelbriantais, à l'exception de Châteaubriant.

Une expérimentation « grandeur nature » concluante :

Trois communes du Castelbriantais (La Meilleraye-de-Bretagne, Rougé et Soulvache) s'étaient déjà portées volontaires pour tester depuis janvier 2018 une réduction de leur fréquence de collecte en porte-à-porte à un rythme bimensuel (tous les 15 jours). Cette expérimentation de près de 3 ans a conduit à des résultats probants avec un volume d'ordures ménagères réduit de 8 % à Rougé et Soulvache, et de 5,7 % à La Meilleraye-de-Bretagne. En plus de l'implication des habitants et élus de ces communes, cette diminution peut également s'expliquer par le succès des distributions de kits de compostage (plus de 600 composteurs retirés), une alternative particulièrement intéressante pour réduire et valoriser ses déchets de cuisine du quotidien. Pour répondre aux besoins de certains foyers produisant un volume important d'ordures ménagères, la communauté de communes a également procédé au changement de plus de 300 bacs.

Un plan d'actions pour mieux trier et mieux consommer :



Pour accompagner cette évolution importante de la collecte en porte-à-porte sur le territoire, la communauté de communes va renouveler et renforcer dans les mois à venir

ses actions en faveur de la prévention des déchets et de l'éco-consommation ainsi que la présence des ambassadeurs du tri dans les communes. Des distributions de composteurs au tarif préférentiel de 12 euros dans les 15 communes concernées par la collecte bimensuelle au 1er janvier 2021 seront également organisées auprès des ménages intéressés. Outre une amélioration du tri sélectif et une meilleure valorisation des déchets de cuisine (qui représentent près d'un quart du volume d'une poubelle actuelle!),

l'impact environnemental d'une diminution des fréquences de collecte permet également de réorganiser les tournées des camions-bennes, et ainsi réduire les kilomètres parcourus, la consommation en carburant et donc le rejet de CO2. Du fait de la densité de population à Châteaubriant, le centre-ville et les immeubles collectifs HLM restent collectés 2 fois par semaine. Les quartiers résidentiels et les écarts sont, quant-à-eux, collectés une fois par semaine.

À retrouver dans vos boîtes aux lettres :

Pour sortir vos bacs et sacs le bon jour, mais aussi trier sans vous tromper, différents documents ont été distribués dans les boîtes aux lettres en novembre 2020 : un calendrier détaillant les jours de collecte sur l'année 2021 et un mémo-tri pour vous rappeler des principales consignes de tri. Vous verrez, trier, c'est facile !

Contact :

Tél. : 0800 00 16 32 (numéro gratuit)

Email : ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr

Les points d'apport volontaire :

La communauté de communes poursuit son programme d'installation de PAV (Point d'Apport Volontaire) sur les communes. Ainsi à Derval, Jans, Marsac-sur-Don, Lusanger et Sion-les-Mines, les habitants peuvent utiliser depuis fin 2020 de nouvelles colonnes recueillant le verre et le papier. Rappelons qu'une vingtaine de colonnes



sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. La mise en place de ce type d'équipement répond à deux objectifs principaux : d'abord rendre plus esthétiques et plus accessibles les Points d'Apports Volontaires dans les communes mais également augmenter le volume disponible des poubelles pour les usagers et ainsi encourager le tri sélectif. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déposer des déchets au pied des PAV, comme des sacs d'ordures ménagères. Les contrevenants risquent une amende en cas de non respect.

Contact :

Communes du secteur de Châteaubriant

Tél. : 0800 00 16 32 (numéro gratuit)

Email : ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr

Communes du secteur de Derval

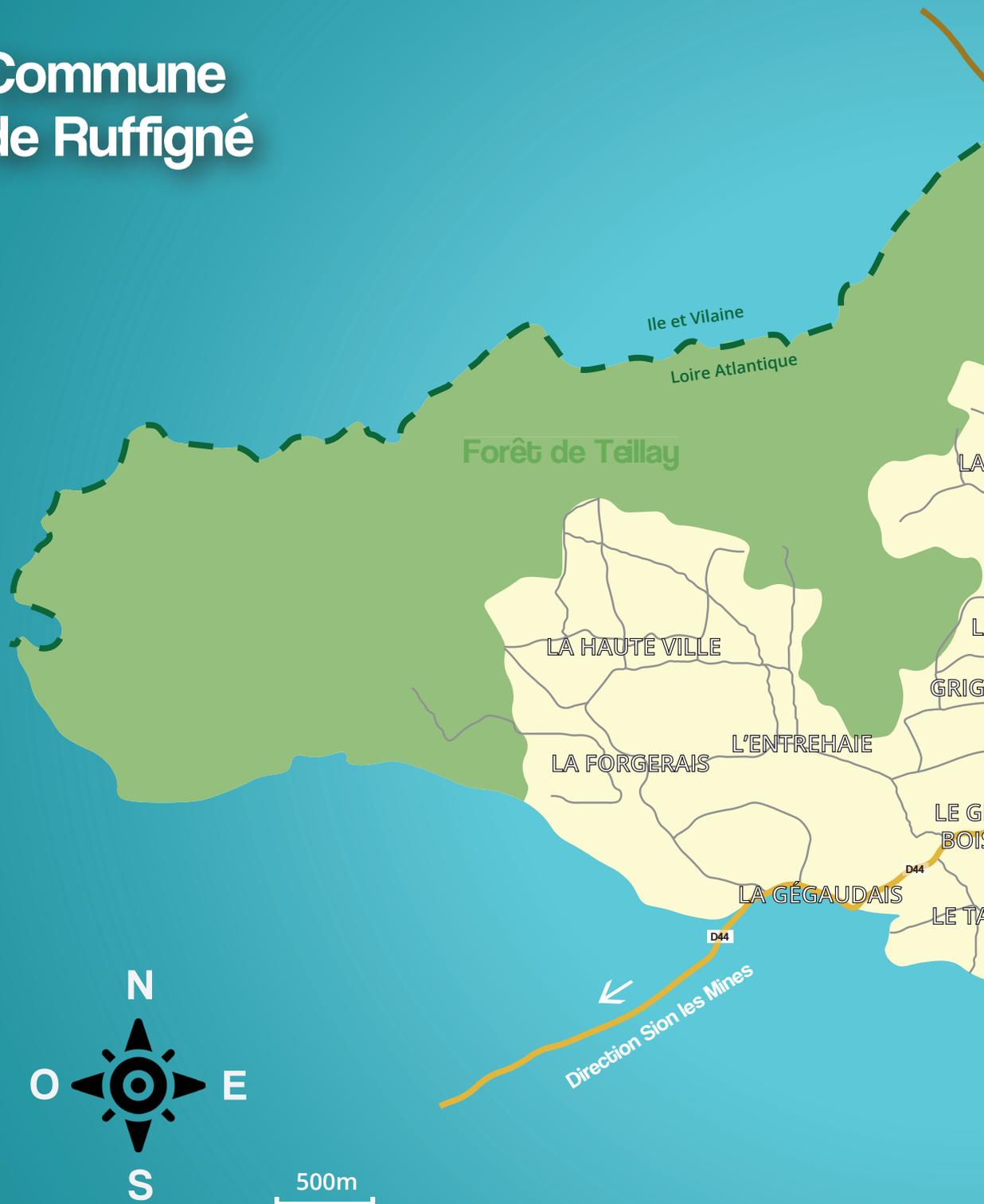
Tél. : 02 40 07 77 39

Email :

secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr

Plan de la Commune

Commune de Ruffigné



Légende

-  Forêt de Teillay
-  D772 Route de Châteaubriant
-  Départementale
-  Route de campagne
-  Limite commune Ruffigné
-  Bourg de Ruffigné
-  Limite entre la Loire Atlantique et l'Ille et Vilaine



Plan de Randonnées



Le sentier des Chênes et Châtaigniers Ruffigné / Saint-Aubin-des-Châteaux

17



Découvrir le sentier

Très jolis chemins ombragés et vallonnés qui permettront aux grands marcheurs de relier les circuits de St-Aubin-des-Châteaux, Châteaubriant et Rougé.

Recommandations aux randonneurs

Ces sentiers de randonnée sont nés de la volonté partagée par les communes, les associations, les bénévoles et les propriétaires privés, de préserver les chemins creux, de protéger la faune et la flore et de restaurer et mettre en valeur le patrimoine local. Nous espérons que vous apprécierez durant votre randonnée, les efforts et le partenariat déployé par tous les acteurs pour préserver nos espaces ruraux et permettre ainsi à chacun de se ressourcer et d'en apprécier les bienfaits. Lors de votre balade, merci de respecter les lieux et l'environnement qui vous entourent... et de rester sur le sentier balisé.



11 km
3 h
3,2 km
30 min



Loire Atlantique

Le Plan départemental de randonnée (PDR) élaboré par le Département de Loire-Atlantique avec l'appui du Comité départemental de la Randonnée pédestre, garantit la qualité des sentiers que vous empruntez dans le département. La création, l'aménagement et l'entretien de ces chemins bénéficient du soutien financier du conseil départemental. Merci de respecter ce patrimoine naturel fragile.

Jun 2018 - Ingénierie touristique - Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
Réalisation : Cartographies et mises en pages © Dessine @ Dessine - Tél. 09 52 88 51 42

Départ du sentier

Salle polyvalente



Cavaliers autorisés
sauf sur la voie verte

Circuit de randonnée

- Départ du sentier
- Sentier des Chênes et Châtaigniers
- Liaison vers la Voie verte
- Portion de route dangereuse !
Merci de tenir la main de vos enfants !

Code du balisage FFRP®

- Sur le terrain, les circuits sont balisés en jaune (sauf mention contraire).
- Continuité du sentier
 - Tourner à droite
 - Tourner à gauche
 - Mauvaise direction
- Le PR est un itinéraire en boucle, conçu sur une commune et qui se parcourt en une journée maximum. Balisage respectant la charte de la FFRP®.

Contacts utiles

Mairie de Ruffigné : 02 40 28 82 52
Communauté de communes
Châteaubriant-Derval - 02 28 04 06 33
Office de Tourisme Intercommunal
à Châteaubriant : 02 40 28 20 90
www.tourisme-chateaubriant.fr



APER : Association des Parents d'Élèves de Ruffigné

Association à but non lucratif (loi 1901), l'APER soutient financièrement les projets pédagogiques de l'école (sorties culturelles, sportives...). L'APER aide aussi l'école à acquérir du matériel scolaire et éducatif (livres, jeux d'imitation, jeux de société...).



Elle organise différentes manifestations qu'elle veut conviviales et attrayantes. Ces événements s'adressent aux enfants et aux adultes.

Les événements organisés sur l'année 2019/2020 :

La soirée des écoles, spectacle de Noël avec animations de Noël, collecte de papiers, ventes diverses.

Par contre cette année la kermesse de l'école avec concours de palets et tombola n'ont pu avoir lieu en raison de l'épidémie de la COVID-19.



Et malheureusement, le début d'année scolaire et surtout la période de Noël sont largement perturbés par cette pandémie qui ne permet pas l'organisation de certains événements comme des animations de Noël et l'accès aux parents et fraternelles au spectacle offert aux enfants par l'APER pour les fêtes de fin d'année.



Le descriptif du bureau : à ce jour, la réélection du bureau n'a pu être effectuée et de ce fait le bureau existant en 2019/2020 reste en place en attendant une nouvelle élection :

- ◆ M. NAYET Joffrey (Président)
- ◆ Mme PLANTE Angélique (Vice-Présidente)
- ◆ Mme AUBRY Stéphanie (Trésorière)
- ◆ Mme NAYET Linda (Secrétaire)

Collecte de papiers et journaux : le cours du papier n'étant plus intéressant, l'association ne récolte plus les papiers.

Date à retenir :

Décembre : Vente de madeleines Bijou,
Mars : Vente de plats à emporter.

L'APER remercie parents, enseignants, la municipalité et les sponsors qui se mobilisent pour les différentes manifestations et vous tous qui y participez ! En espérant des jours meilleurs pour pouvoir mettre en place nos événements !

Le bureau de l'APER



Associations

Vie Scolaire

L'école des Magnolias, dirigée par Nadine Rogeaux, enregistre une baisse de ses effectifs. Et pour cause, dix-huit élèves de CM2 ont quitté l'école pour intégrer le collège. Soixante-quatre élèves sont inscrits cette année.

Plusieurs projets pédagogiques culturels et sportifs vont être mis en place dès septembre. Le projet musique va porter sur le thème des « Carnavals dans le monde ».

Sur le plan sportif, les projets tennis et activité aquatique seront mis en place au cours de l'année. Dans le projet Vendée Globe, Samantha Davis et son bateau Initiative-Cœur, seront suivis par les jeunes Ruffignolais et Thomas Allain, nouvel enseignant, qui a exercé à La Paz, en Bolivie et à Prague, en République Tchèque, ce qui lui a permis de vivre des expériences



enrichissantes au sein d'établissements complètement différents.

Grande nouveauté très appréciée des élèves : l'escrime. Un intervenant initiera les jeunes élèves à cet art méconnu.

Tarifs Accueil Périscolaire



TRANCHES et BARÈMES DES QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF HORAIRE en €
TRANCHE 1 (inférieur à 400 €)	0,92
TRANCHE 2 (entre 401€ et 650 €)	1,04
TRANCHE 3 (entre 651 € et 950 €)	1,16
TRANCHE 4 (entre 951 € et 1250 €)	1,24
TRANCHE 5 (supérieur à 1251 €)	1,36

Tarifs Cantine Municipale

(applicable au 1er septembre 2020)

- ◆ Repas enfant à **4,00 €**
- ◆ Panier à **1€** pour les enfants soumis à un régime alimentaire et apportant leur repas à la cantine sous réserve de la mise en place d'un programme d'accueil individualisé et de la production obligatoire d'un certificat médical,
- ◆ Repas adulte pour personnel enseignant et communal à **6,97 €**



Animation Sportive Départementale

L'année 2019-2020 a pris fin rapidement et brutalement en mars. La vague épidémique nous a contraint de tout arrêter : cours, stages (des vacances de printemps), journées découvertes (escalade, karting...), Mondialito et même le Raid Famille.

Cependant nous avons pu mettre en place nos stages d'été. Certes avec des conditions d'accueil différentes (à la demi-journée, effectif max de 9 enfants...) Mais le résultat est plutôt flatteur au vu de la situation, puisque 444 enfants et ados ont participé à ce programme de vacances. Sur la commune de Ruffigné, nous avons organisé un stage de VTT et disc golf en août. C'était avec beaucoup de motivation que je retrouvais vos enfants (et ados) sur les cours hebdomadaires du jeudi.

Trois cours ont ouvert cette année.

- ◆ Les CE de 16h30 à 17h45 : inscrits
- ◆ Les CM de 17h45 à 19h : 12 inscrits
- ◆ Les Ados de 19h à 20h15 : 17 inscrits

Je pensais repartir dans des conditions d'exercice proches des années précédentes. Mais dès début septembre, ça s'est compliqué. Le réquisitionnement de la salle en cantine a rendu impossible les cours de multisports en intérieur sur la commune. Saint Aubin a accepté d'accueillir les enfants de Ruffigné le jeudi dans leur salle des sports. Cette opportunité va permettre de continuer les activités dans de bonnes conditions. Pour limiter les contraintes de déplacement nous



passerons à deux cours seulement (et aussi libérer la salle pour 19h30 et une autre activité derrière nous).

- ◆ Les CE et CM de 16h45 à 18h
- ◆ Les Ados de 18h15 à 19h30

Nous repasserons à 3 créneaux lorsque nous retournerons sur Ruffigné.

Nous espérons tous maintenant pouvoir travailler sereinement pour le reste de l'année, mais cette coupure de fin octobre met un nouveau coup d'arrêt. L'une des devises dans le sport est « de ne rien lâcher » pour pouvoir donner son meilleur... alors ne lâchons rien !

Je reste à votre disposition par mail ou téléphone pour tout renseignement complémentaire ou pour éventuellement faire des inscriptions de dernières minutes.

David BRIHAT

david.brihat@loire-atlantique.fr

06 86 45 82 40

AS Ruffigné

Président : CORNUAILLE Samuel

Vice présidente : CHATELAIN Lydie

Trésorière : BODIER Anais

Vice trésorier : GICQUEL Joseph

Secrétaire : MENARD Cyrielle

Vice secrétaire : ROBERT Adeline

Membres du bureau : GRANDIÈRE Maxime, GRANDIÈRE Christophe, BARAT Mathieu, LODDE Thomas, PESLERBE Adrien, JUGUIN David, LEROY Patrick, ROBERT Frédéric, CHATELAIN Constant, ARAGON Christophe.

L'AS Ruffigné compte pour la saison 2020-2021 environ **80 licenciés** toutes catégories confondues.

Comme les saisons précédentes, l'équipe A évolué en D4 et l'équipe B évolue en D5.

- ◆ Entraînement seniors : ARAGON Christophe
- ◆ Entraînement jeunes : CHAILLEUX Gwendal



Dates à retenir :

- ◆ **Soirée choucroute** (vente uniquement à emporter) : Samedi 3 Avril 2021
- ◆ **Tournoi jeunes** (à St aubin des Châteaux) : Samedi 8 Mai 2021
- ◆ **Tournoi seniors** : Jeudi 13 Mai 2021
- ◆ **Journée nationale débutants** : Samedi 22 Mai 2021
- ◆ **60 ans du club** (toute la journée) : Samedi 3 Juillet 2021
- ◆ **Concours de palets** : Samedi 18 Septembre 2021.

Ces dates sont susceptibles d'être modifié selon l'évolution de la crise sanitaire. Le club s'organise afin de proposer plusieurs ventes de plats à emporter durant la saison.

Associations

L'Amicale des Chasseurs

L'amicale des chasseurs de Ruffigné est affiliée à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire Atlantique. Le territoire de la société de chasse s'étend sur une superficie d'environ **1600 hectares**. Elle compte actuellement **24 adhérents**. L'association est constituée conformément à la loi du 1er juillet 1901 avec des membres de bureau élus.

A la suite de l'assemblée générale du Dimanche 1 Septembre 2019, au cours de laquelle nous avons procédé à l'élection pour le tiers sortant : un nouveau bureau a été élu. Il se compose comme suit :

Président :

Mr Romain Chatelain,

Richeret 44660 ROUGÉ

Tel : 06 85 21 60 05

E-mail : chatelain.romain86@gmail.com

Trésorier:

Mr Anaud Chauchoy

5, Place de l'église 44660 RUFFIGNÉ

Tel : 06 50 90 82 82

E-mail : arnaud_chauchoy@alice.adsl.com

Secrétaire :

Mr Louis Le Flem,

6 Rue de Châteaubriant 44110 ST AUBIN DES CHÂTEAUX

Tel : 07 87 08 38 10

E-mail : louis.le-flem@wanadoo.fr



L'AMICALE a pour but, dans le cadre de l'environnement, d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser et de maîtriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect des différents plans de chasse (lièvre et chevreuil). Elle joue un rôle essentiel dans la limitation des prédateurs tels que le renard, la corneille noire, etc. ... (Donner le tableau des nuisibles, pies, corbeaux, renards, rat musqué etc.).

Elle a également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages.

Son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes. Elle collabore avec l'ensemble des partenaires du monde rural, elle participe de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels.

A la demande des agriculteurs, le président peut organiser des battues spécifiques aux sangliers lorsqu'il y a des dégâts dans les cultures ou les prairies.

Le Comité des fêtes de Ruffigné

COURSES DE CHEVAUX 18 JUILLET 2021 - TÉLÉTHON

Suite au problème du COVID 19, nous n'avons pas eu la possibilité de réaliser les courses comme les années passées.

Le Comité possède du matériel que vous pouvez LOUER : Stands, Bancs, Tables, Norvégiennes, Couverts, Verres, Plateaux,



N'hésitez pas, contactez
Laurence ROBERT
Tel : 06.18.54.63.61

**TOUS LES BÉNÉVOLES DU
COMITÉ DES FÊTES VOUS
SOUHAITENT UNE BONNE
ANNÉE 2021 !**



LE BUREAU 2020- 2021 :

Présidente : Laurence ROBERT

Président-Adjoint : Sylvain GUÉRIN

Trésorière : Sophie LEROY

Trésorier-Adjoint : Bruno LODDÉ

Secrétaire : Marylène ROBERT

Membres : Roger Beauvais, Serge Boisseau, Marie-Madeleine Boisteau, Samuel Cornuaille, Simone Fauchoux, Thierry Goujon, Claude Hamon, David et Gwen Juguin, Patrice Lemaître, Raymond Leroy, Paulette Leroy, Patrick Leroy, Annick Loddé, Patrick Pinom, Frédéric et Adeline Robert, Yvonnick, Robert, Roger et Maryvonne Saffré.

L'association Arcel



L'Association ARCEL intervient auprès des habitants de Saint-Aubin-des-Châteaux et de Ruffigné ainsi que ses communes environnantes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Les 480 adhérents répartis dans les 5 pôles viennent d'une cinquantaine de Communes du territoire dont 55 % de nos 2 localités. L'ARCEL fonctionne avec une centaine de bénévoles, 4 salariés permanents, un stagiaire BPJEPS et un service civique sans oublier les très nombreux partenaires institutionnels que nous remercions ainsi que les 2 municipalités.

MALGRÉ LE CONFINEMENT, DES ACTIONS ONT PU ÊTRE MENÉES EN 2020 :

Animations familles et jardin partagé :
Soirées jeux de société, cinéma plein air, atelier cuisine, self-défense féminine, spectacle au centre de loisirs, conférences parentalité, nombreuses animations autour du jardin, participation au défi citoyen et à la journée internationale des femmes.

Enfance et jeunesse :
Le centre de loisirs a fermé lors du 1er confinement
Mais il a affiché complet sur l'été et aux 2 semaines de vacances d'Octobre. En plus du séjour ados, de nombreuses activités ont été proposées aux 11-17ans cet été et pendant ces vacances d'octobre.

**35ème
Anniversaire
de l'ARCEL
2020**

Pôle Musique et Manifestations :
Festival reporté, l'Arcel fête ses 35 ans en petit comité. Au Studio, une dizaines de groupes en répétition, des concerts en live sur les réseaux pendant le confinement

Ateliers Hebdomadaires :
De nouveaux ateliers suggérés par les habitants ont été mis en place tels que running et piano. Gym, yoga, guitare, sophrologie, langue des signes et danse complètent cette liste.

L'ANNÉE 2021 SERA CELLE DU LIEN SOCIAL RETROUVÉ

Festival, conférences, randonnées, cabaret seront au programme des manifestations qui nous ont manquées en 2020. Les animations prévues à Ruffigné et reportées seront réalisées.

Nous invitons les jeunes de Ruffigné à se connecter sur Instagram pour faire part de leurs envies.

N'hésitez pas à nous faire connaître votre adresse mail pour recevoir le programme détaillé des animations sur les 2 communes. Si vous avez une idée, un projet ou tout simplement envie de vous impliquer dans la vie associative, contactez-nous.

Contact :

Téléphone : 02-40-28-31-68

Mail : arcel.asso@orange.fr

Sur les réseaux : Facebook : Association ARCEL

Instagram : [association.arcel](https://www.instagram.com/association.arcel)

Site internet : www.arcel-asso.com



Le Moulin à Roulettes

L'ASSOCIATION

Le Moulin à Roulettes est une compagnie artistique et une association installée à Ruffigné. Elle poursuit trois objectifs :

- ◆ Le soutien à la création, à la diffusion et à la promotion des spectacles de la Cie du Moulin à Roulettes.
- ◆ L'organisation et l'accompagnement d'événements culturels ;
- ◆ La collecte, la transmission et la diffusion des savoirs, pratiques et productions des arts dits traditionnels, coutumiers ou populaires : artisanat, chanson, conte, musique, pratiques culinaires et culturelles ...



Les activités de 2020 :



En 2020, Malgré les contraintes sanitaires, les artistes de la compagnie se sont produits sur quelques scènes de Loire-Atlantique et d'Ille et Vilaine.

Les 20 et 21 octobre dernier, l'association a permis, pour la troisième année, à quelques enfants de Ruffigné de prendre part au stage de contes organisé par l'association Graines de Contes à Redon et à Allaire. L'une d'entre elles, a ouvert le concours de contes et de menterie de la Bogue d'Or au théâtre de Redon.

Le Moulin à Roulettes a organisé deux spectacles chez l'habitant. Pour permettre l'accès au plus grand nombre, l'entrée de ces spectacles est à prix libre. Chaque spectateur reçoit une chaussette dans laquelle il glisse sa participation aux frais d'organisation du spectacle.

- ◆ A St Vincent des Landes, le dimanche 12 janvier, en collaboration avec Dastum 44, contes et menteries rassérés en Loire-Atlantique.

- ◆ Le vendredi 6 mars à Louisfert, Les Contes de Maurepas : avec Morgane Le Cuff et Blanche Le Liepvre.

EN 2021 ?

De nouveaux spectacles : Les bénévoles de l'association ont déjà quelques idées de spectacle



pour 2021, mais le contexte sanitaire incite à la prudence. Néanmoins, si vous souhaitez être informés des prochaines manifestations ou même accueillir un spectacle dans votre salon ou dans votre jardin, n'hésitez pas à contacter l'association.

Et un inventaire : Pour valoriser et faire connaître les atouts de la commune de Ruffigné, l'association lance un inventaire du petit patrimoine. Si chez vous ou dans le voisinage, vous avez repéré un four, une fontaine, un détail architectural sur une maison, un chemin, un arbre remarquable ... comme ce puits croqué par M. Bonnier. à Pérouse, envoyez-nous une photo. Et si vous avez un souvenir ou une anecdote sur cet endroit écrivez-le nous ou passez-nous un coup de téléphone.



Contact :

Blandine et François Dousset
Le Moulin de l'Orgerais 44660 Ruffigné
moulinaroulettes@gmail.com
06 86 48 66 87
<https://lemoulinaroulettes.jimdosite.com>

Un Brevet Presbytéral en 1640

RÉUNION du CONSEIL de FABRIQUE
Nous voilà le 19 août 1640

Du dit jour au dit dimanche dixneuf(ième) d'août
m(il) 640 en la paroisse de Ruffigné en Ruffigné.

Il s'agit d'un compte rendu d'une réunion du conseil de fabrique sous l'autorité du titulaire de la paroisse, le recteur, que nous nommerons curé dans notre région, en présence d'un envoyé de l'évêché

Des difficultés d'une bonne transcription
du document (M. Frappart)

«C'est un exemple de certains écrits de la première moitié du XVIIème siècle connus pour être particulièrement coriaces à déchiffrer.»

Je me souviens d'un bail à vaches de 1644 (alors on pouvait louer une vache pour une durée déterminée) et de l'acte de baptême de Jean de la Fontaine (né en 1621) d'une écriture ressemblant à celle de votre rédacteur, avec les lettres mal formées, des mots qui se terminent en vermicelle et de multiples abréviations et dans le cas de votre texte de nombreuses taches et ratures. Les textes antérieurs, des XVème et XVIème siècles, se lisent bien mieux. Certains spécialistes expliquent cette dégradation au XVIIème par l'effet

que l'écriture « se démocratise » et que les scripteurs ne sont pas toujours des spécialistes comme aux siècles précédents

Décryptons ensemble
les 5 premières lignes illisibles

Il est ordonné dument aux fabriqueurs en charge de faire la quête par les paroissiens pour donner leurs libéralités afin d'avoir un petit ciboire pour mettre le saint sacrement et le porter aux dits malades et ce dans le mois à faute de quoy sera fait droit

Les voilà réunis

La réunion de la fabrique se tenait sous l'autorité du titulaire de la paroisse, le recteur (ainsi dénommait-on le curé de la paroisse à cette époque) vénérable et discret Messire Julien de Saint Do. Cette réunion s'est sûrement faite à la demande de l'évêque, en présence d'un prêtre mandaté par lui et qui fait fonction de secrétaire de séance. Celui ci « battait la campagne » et le lundi 20 août, le lendemain donc, il sera à Louisfert pour les mêmes raisons, pour établir un Brevet presbytéral pour cette paroisse. L'écriture de l'acte de Louisfert est la même.

Sous l'Ancien Régime, le curé de la paroisse était toujours qualifié, dans les registres, de «vénérable et discrète personne». L'historien Fanch Roudaut a expliqué l'expression «vénérable et discret messire» qui s'appliquait à tous les prêtres : -«vénérable» s'explique par le respect dont ils devaient faire l'objet.

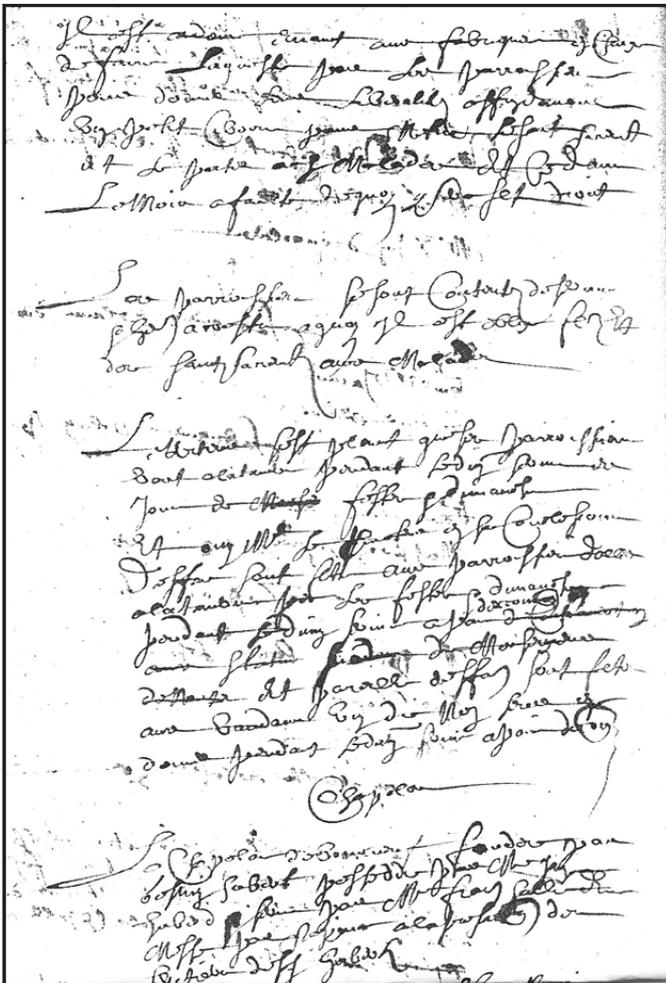
-«discret» : cet adjectif ne s'expliquait pas par leur obligation d'observer le secret de la confession (ils y entendaient tous les péchés de nos ancêtres !), mais signifie la sagesse.

-«messire» désignait un notable, appellation partagée avec les nobles.

Fabrique et fabriqueurs

La fabrique ou « général de paroisse ou fabrique d'église au sein d'une communauté paroissiale catholique, désigne un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s) etc... Cette réunion regroupait une douzaine personnes. Y participaient :

Les prêtres de la paroisse au nombre de trois (Le Recteur de Saint do) mais aussi deux autres prêtres ayant dans la paroisse une fonction secondaire liée à une chapelle ou à une fondation.



Les fabricateurs ou marguilliers en charge Guillaume Jagaud et Arthur Mende (de l'an présent) et leurs prédécesseurs René Monharoul et Mathurin Pigrée (de l'année dernière)

Quatre témoins synodaux : Messire René Lusse, Julien Gosnelle, Olivier Chauvin et Jean Alliet (de la Chesnaye)

Le secrétaire, plume d'oie en main, rédigera le compte rendu qui nous est parvenu et que notre paléographe M. Frappart - non sans difficultés - a décrypté.

Quels sujets avait-on abordé ?

Premier sujet ce qui concernait le spirituel consistant dans la célébration du service divin, l'administration des sacrements, la prédication, l'instruction et les cérémonies de la sépulture et autres . Il est confié au curé que l'évêque a institué pour conduire le peuple d'une paroisse.

Premier point abordé : Les obligations du recteur

Le recteur déclare être obligé à trois messes par sem(aine) y comp(ris) le dimanche et aux festes solanpnelles, à l'office....., des vespres, lune des dites messes à la chapelle de Bonneval le dimanche matin.

De l'intérêt des chapelles

Deux chapelles existaient déjà à cette époque. Celle de Bonneval ci-dessus où doit officier le recteur en personne et celle du Bourgneuf dont on précise les origines et le prêtre qui la dessert. Elles servent de lieux de culte, sont consacrées et utilisées par les villageois pour certaines cérémonies religieuses. L'avantage de la proximité évite - le dimanche - le déplacement jusqu'au bourg. On précise lors de cette réunion les origines de la chapelle du Bourgneuf et le prêtre qui la dessert. Elle a été fondée par la famille Gauthier Hubert et elle est alors possédée par Messire Jan Hubert. Ce n'est pas lui qui la dessert.

Elle est en effet servie par Messire François Salle d'une messe par semaine à la présent(ation) des dits héritiers Hubert.

Diverses autres charges incombaient à des prêtres de la paroisse, conséquences de **légats** effectués par la famille ou le défunt lui-même. Ces légats sont des fondations pieuses attachées à une église, à une chapelle ou même à un autel d'une église. Des messes doivent être dites, pour le salut de l'âme du fondateur. Ce sont les héritiers de ce dernier qui désignent le chapelain qui doit assurer les offices religieux. Le légat fondé par deffunt Messire Hervé (ou René) Massicot d'une messe par septaine, à jour non limité (non précisé), possédé par le chapelain Messire Jan Drouallière et par lui desservie à l'autel de la Vierge en cette église. Assurément, il y avait problème et Messire Jan Derouallière, le chapelain, de déclarer « Les héritiers de deffunt Hervé ou René Massicot ont été remboursés de la somme de 60 livres par une pièce de terre qui avait été donnée à la chapellenie ». Mais notre recteur n'est pas d'accord et le fait savoir« Sur ce ouy (du vieux verbe ouir, entendre).

Entendu donc Messire le recteur en sa conclusion condamne le dit Drouallière à faire diligence et dans trois mois envers les héritiers du dit Massicot, à remplacer ou réemployer la dite somme en un autre foyer, en une autre tâche, attachée à la dite chapellenie»

Legs, Légit ou obit

Par testament, un paroissien léguait à la fabrique de la paroisse une source de revenus : numéraire, pièce de terre, immeuble ou maison... En général il s'agissait de terres. Une grosse donation toutefois au 18ème « Une somme de 1200 livres donnée par un particulier qui, placée sur les Etats de Bretagne, rapportait 60 livres de rentes au denier vingt, par an ». En contre partie, pour le repos de l'âme du donateur encore appelé fondateur, des services, des messes devaient être célébrés à des époques bien déterminées, par les membres du clergé de la paroisse que la fabrique rémunérait. C'est là que le bât blessait en 1640. Messire Jean Derouallière ne desservant pas la messe attendue des donateurs d'où les remontrances qui lui sont faites et le rappel à l'ordre.

La paroisse était des plus pauvres en 1640. Un seul légat dont ne bénéficiait même pas le recteur De Saint Do.. Mais au fil du temps, et au vu des divers brevets et déclarations effectuées les donations seraient plus nombreuses. Le recteur PAGEAUD en 1692 et ses fabricateurs en dressent un état précis. «Les terres cy après nommées, provenant de fondations, sont affermées annuellement par le dit recteur ou la dite paroisse et le revenu est employé, tout en messes.

Le pré grosse **légué par Marin Demeuré** affirmé verbalement 4 livres. Le légat de défunte Michelle Gosnelle affirmé verbalement 4 livres. **Un autre légat fondé par défunt Hervé Massicot** affirmé verbalement 3 livres. Une petite quantité de terre labourable léguée par défunte Jane Drouet.

Une autre quantité de terre nommée **le champ d'avitré légué par Guillaume Jagaud**. Un autre pré nommé le pré derre légué par René Houssay. La fondation du **pré de la mercerie légué par défunt Julien Malheuvre** et à présent affirmé verbalement 4 livres 10 sols. On en était là en 1692... Au cours du siècle suivant quelques fondations viendront grossir les biens de la paroisse propriétaire des dits biens mais les modalités changeront. Finies les locations verbales, on passera devant notaire et les donations seront évaluées en nombre de messes dont le prix variera. Ainsi en 1748, l'un affirmé 3 livres donnent droit à 3 messes, mais un autre dont le fermage est de 6 livres donne droit à 8 messes. Un tarif plus ou moins libre avant que Monseigneur ne fixe le prix à 12 sols (1 livre deux sols) en 1778. En 1790, le prix sera fixé à 15 sols.

Ainsi étaient gérés les biens de l'Église appartenant à la paroisse dont le recteur touchait les revenus moyennant un certain nombre d'obligations. Le tout sous le contrôle du conseil de fabrique et de l'autorité de l'évêque.

Revenons en 1640

On avait ensuite abordé l'état dans lequel se trouvait l'église elle-même et relevé les manques importants pour la célébration du culte « Le recteur et les paroissiens ont déclaré n'avoir pas de ciboire pour porter le saint sacrement aux malades et ce, ouï Messire le recteur, il est ordonné aux fabriqueurs de faire la quête par (auprès de) les paroissiens pour donner leurs libéralités afin d'avoir un petit ciboire pour mettre le saint sacrement et le porter aux dits malades, faute de quoy (sinon) il y sera fait droit.

Les paroissiens incriminés et présents se sont contentés après avoir constaté la façon dont leur recteur était obligé de donner le saint sacrement aux malades, d'approuver la mesure envisagée. On ferait une quête et on aurait un ciboire.

Une situation alarmante... La misère de l'église... Les plaintes du recteur et des prêtres de cette paroisse.



« Sur l'avis qu'a, donné Messire le recteur qu'il n'y avait, en ceste église de chasuble noire, ni estolles ni fanon, il est enjoint aux fabriqueurs d'en faire faire dans un mois » Ce n'est pas le seul manque.

« Le recteur et prestres de cette paroisse ont représenté (montré, signifié) qu'il n'y avait point d'aubes et amy à cette église pour célébrer la messe et qu'il y a au coffre de la dite église de la toile qui sera fort propre pour en faire » Et les fabriqueurs d'acquiescer devant ces manques criants. « Ils en feront faire deux pour la dite paroisse. Surquoy le recteur en ses conclusions a ordonné que de la toile qui est au coffre la dite église, il sera fait deux aubes et amy pour servir à la dite paroisse dans un mois ».

Du bon emploi des ressources et même des deniers dont dispose l'église. Une mauvaise gestion du Conseil de fabrique est dénoncée « Sur la plainte du recteur que quand il y a des deniers baillés tant à la caisse de Notre Dame et autres de cette église, les fabriqueurs au lieu de les employer à la réparation et aux nécessités de l'église, les fabriqueurs les remploient aux affaires temporelles et particulières ».

Deuxième sujet : Le gouvernement temporel qui a pour objet l'administration des biens et revenus de la fabrique, les réparations de l'église, la fourniture des ornements, livres et vases sacrés, et de tout ce qui est nécessaire à la célébration du service divin. Ce gouvernement est confié au général de la paroisse.

Que pouvaient dire les fabriqueurs sortants (de l'année précédente) René Monharoul et Mathurin Pigrée ? Ont-ils déclaré pour leur défense ce qu'ils en avaient fait, à quoi ils les avaient employés, ces deniers ?

L'essentiel n'était-il pas que cela ne se reproduisît plus. Les entrants étaient prévenus. Une sérieuse mise en garde et un solide rappel à la bonne règle est faite par le recteur « *Ouï Messire le recteur, défense est faite aux fabriqueurs de dépenser les deniers à autre chose que la réparation et choses nécessaires de l'église* ».

C'est l'avis du recteur mais aussi des plus notables de la paroisse. Et de prévenir « *qu'ils auraient à en répondre en leur privé nom (personnellement)* ».

Rappel fait des règles à suivre, du remboursement si nécessaire des deniers mal employés par nos fabriqueurs, comment pourrait-on employer les quelques deniers de la caisse de la fabrique.

« *Il serait à propos de les employer à faire faire un tabernacle.* » Sur ce, après avoir ouï Messire le recteur - les dits paroissiens et avec leur consentement sont condamnés de faire faire un tabernacle dans trois mois et ce à la diligence de Messire le recteur de cette paroisse. Sans doute avait-on fait le tour des améliorations nécessaire à un bon déroulement de la pratique religieuse, à un bon emploi des deniers de la caisse ?

Mauvaises fréquentations

On aborda ensuite des points assurément plus délicats quant à la conduite et au comportement de certains membres de la communauté religieuse. C'est autour des témoins synodaux de rapporter que « *les prêtres vont à la taverne* » Apprendre qu'il existe dans la paroisse une ou plusieurs tavernes, qu'on y vend du vin, n'a rien d'étonnant mais apprendre officiellement, par la bouche du recteur, que les prêtres s'y rendraient laisse la petite assemblée ébahie !

La sanction ne tarde pas. Sur ce, ouï Messire le Recteur, défenses sont faites - des interdictions que l'on réitère - aux prestres d'aller aux dites tavernes pour quelque sujet ou raison que ce soit, sous peine de la prison à ceux qui iront. Autre comportement dénoncé et que rapporte le recteur, celui de Messire Julien Drouallière « *accusé, donc de hanter la nommée Guionne Letandart ce qui cause scandale* ». Un rappel à l'ordre moral s'en suit « *Défenses sont faites au dit Drouallière de fréquenter à l'avenir la dite Letandart sous peine d'être procédé contre lui d'office* ». Nouveau rappel à l'ordre moral de la part de l'assemblée mais cette fois sont visés certains paroissiens.

Histoire

C'est que « le recteur s'est plaint que ses paroissiens vont à la taverne pendant le divin service des jours de messe, festes et dimanches. Défenses seront donc faites aux paroissiens d'aller à la taverne joer (ou par ?) les festes et dimanches pendant le divin service »

Y aura-t-il toujours des contrevenants ? Les sanctions sont envisagées, des sanctions qu'ils encourraient « sous peine d'excommunication »

Comment lutter contre ce fléau ? Qui en est responsable ? Haro sur les cabaretiers, et autres taverniers « Pareilles défenses sont faites aux vendants vin d'en servir et d'en donner (de donner à boire) pendant le divin service sous peine de condamnation ».

Assurément, le recteur, les témoins synodaux et autres eurent beau dire. Les vendants vins continuèrent leur office et bien des paroissiens persévérèrent si j'en crois un rappel à l'ordre du curé de la paroisse quelque deux cents ans plus tard. De mauvaises habitudes dont on ne guérissait pas !

Nous voilà en 1850

Un aperçu de l'église paroissiale vers 1850 entourée de son cimetière. Côté sud de la nef, la sacristie et le **balet** abritant la petite porte et... lors de l'office dominical quelques paroissiens se dispensant de suivre l'office religieux.

Les mauvaises habitudes perduraient. Le recteur n'était pas content. Était-ce un moyen pour certains paroissiens d'échapper à la sainte messe ? Trouvait-on l'office trop long ? Estimait-on que rentrer dans l'église à la fin de l'office serait suffisant ? Où tout simplement ne voulait-on pas acquitter le prix de sa place ? Les bancs et chaises étaient alors le principal revenu de l'église.



Les aménagements apportés résoudre-t-ils le problème ? « Considérant qu'un certain nombre de personnes, méprisant leur devoir au lieu d'assister à la messe le dimanche dans l'église qui est suffisante pour les recevoir, stationnent sous le balet où ils se livrent à des conversations inutiles, au grand scandale des fidèles et sans aucun égard aux remontrances qui leur ont été faites – que ces conversations deviennent même parfois bruyantes au point de couvrir en partie la voix du prédicateur...

Considérant que l'existence des bancs en maçonnerie qui sont sous le porche est en partie cause de ces désordres en attirant ces personnes qui trouvent ainsi le moyen d'être assis sans payer.

Considérant en outre que ces bancs donnent lieu aux enfants qui y viennent s'asseoir en d'autres temps de faire du bruit, que ce bruit se fait entendre jusque dans l'église et trouble les fidèles dans les prières.

Considérant que ces bancs appartiennent à la Fabrique qui en a payé la construction, que ceux-mêmes qui s'y placent ne paient aucun droit d'église »

Nos conscrits de la Classe 1940

Étaient de la classe 40 à Ruffigné et avaient passé le conseil en 1939 alors que la guerre n'était pas déclarée : Armand Geslin - André Gicquel - Francis Lebesque - Pierre Goudet - Raymond Leplan - André Richard - René Simon (futur gendre de Jean Diais mais né à Châteaubriant - André Lanoë (2,4) - Arthur Saffray (2,1) - Bernard Guérif (2,3) - Edouard Faucheux (2,5).

On pose... Cigarette au bec et pipes sont de sortie. Originalités de la photo : le « chein » qui était se sortie... A qui peut-y bien être ce chein ? A-t-il été déclaré « bon pour le service ? » Quant aux rameaux de verdure que portent certains que signifient-ils ?

Concernés par le Service du travail obligatoire (S. T. O).

Sous le régime de Vichy, comment accélérer la déportation des travailleurs français en Allemagne ? Comment répondre aux nouvelles demandes de main d'œuvre de Sauckel ? Le 16 février 1943 paraît, en application de la loi du 4 septembre 1942, la loi créant un « service obligatoire du travail » de deux ans pour les hommes nés en 1920, 1921, 1922.

Les paysans n'étaient pas concernés au début par les mesures relatives au travail obligatoire. Les jeunes qui furent requis n'étaient pas dans l'agriculture et le premier qui l'avait été désigné - puisqu'il n'était pas de la commune - était ouvrier chez Edouard Navinel. C'était François Billard. Ouvrier. Ouvrier menuisier chez Edouard Navinel et originaire du pays de Redon, François fut ainsi un des premiers convoqués.

Il fut « réformé » et ne fut pas requis. Jean Ménager (il n'était pas de Ruffigné non plus mais vivait chez M. Vince un parent) n'échappa pas à la règle et lui dut aussi partir.



Jusque-là, Ruffigné n'avait pas eu à connaître les inconvénients des mesures prises visant à déplacer des travailleurs. Seuls, les ouvriers qualifiés étaient visés. Les agriculteurs n'étaient pas concernés. Les jeunes classes, celles qui n'ont pas fait la guerre, sont désormais visées et recensées pour répondre à l'attente allemande mais les spécialistes - hors agriculture - ne couraient pas les rues. Dans un premier temps on avait décidé de s'intéresser à ceux qui n'étaient pas de la commune, mais cette mesure ne put être suivie longtemps. Cinq travailleurs forcés et requis devaient gagner l'Allemagne, à compter de la fin 43 : **Jean Ménager, André Gicquel, Raymond Leplan, Roger Goudé et Georges Guérif**, le dernier à partir en Avril 44. Ils ne rentreront qu'en Avril Mai 45.

Réfractaires au S T O.

Nous autres de la classe 40 qui n'avions pas été mobilisés étions concernés comme ceux de la 41, 42, 43. Une seule solution pour ceux qui risquaient d'être requis : se cacher.

« Je fais partie de la classe 40... On n'a pas fait la guerre. André Lanoë et moi, nous serons appelés au service fin 44. La guerre était finie... Direction Angers... J'y ai passé deux mois. Je me souviens d'avoir gardé des « fridolins » Pour ne pas partir au S T O, je m'étais caché chez ma grand-mère, Victorine Derouallière qui habitait, à descendre le bourg, sur la route de Saint Aubin. Ils sont venus pour me chercher mais ils ne m'ont jamais trouvé. Il n'y avait pas grand monde à savoir que j'étais là... Mais les jours étaient longs ! Il n'était pas question de sortir ! Les réfractaires étaient recherchés. Et puis le danger, ce que mon père m'avait dit, c'était qu'ils ne prennent mes deux frères à ma place - Alexandre qui était plus vieux et Claude qui était plus jeune - Heureusement cela ne s'est

pas fait ! Comme moi, aucun des deux n'a fait la guerre ! On a eu de la chance ! Ils ne m'ont pas mis la main dessus ! De ma classe Raymond Leplan, André Gicquel, ont été pris pour le S T O » (Bernard Guérif)

« Moi, je suis le la classe 41... Je travaillais à Châteaubriant comme boucher, rue de l'hôtel de ville. Comme on n'était pas de Châteaubriant, on a été les premiers à être réquisitionnés de la ville. On a passé la visite médicale... Tout était prêt pour le départ. J'avais même touché la prime de départ... Mais on a décidé avec Cochetel de ne pas y aller. On ne s'est pas rendu au départ ! Pas question de revenir à Ruffigné. Les réfractaires n'y étaient pas bien vus de tout le monde. Pourquoi les jeunes ne seraient-ils pas allés en Allemagne remplacer les prisonniers ? Chacun son tour ! disaient certaines femmes de prisonniers. C'était fin 43... Je suis allé me cacher aux environs de Janzé où on avait de la famille. J'ai attendu là, la libération » (Arsène Métayer).

Quant à Edouard Fauchoux et René Simon, le gendre à Jean Diais... Les voilà « ramassés » par les Allemands « J'étais de la 40, m'avait raconté Edouard... Je travaillais comme domestique de ferme pendant la Guerre, chez Henriette Rabu, la femme de Roger Daguin qui était prisonnier... Début 1943, j'avais eu une première convocation à Châteaubriant. Me voilà envoyé, sur un chantier en forêt de Teillay, derrière la Grignordais. Fin Avril, voilà M. Vince et deux allemands venus me chercher. Prière de les suivre... Tout seul, je suis revenu par les chemins, jusqu'au Petit Boissais chez mon père. Deux autres allemands étaient allés arrêter Simon à l'Entrehaie. Ils revenaient avec lui. Et nous voilà en route pour la mairie... J'ai fait le trajet sur le vélo du boche, sur le porte-bagages avec mes sabots. La mairie était au premier étage à ce moment là. Je laisse mes sabots en bas de l'escalier... Contrôle d'identité, quelques questions... Il n'y avait plus qu'un allemand avec nous... Les deux autres, ils étaient partis chez Louis Hervé réquisitionner une voiture à cheval pour nous emmener. Comme il allait faire noir, ils sont passés aussi chez Jean Pigrée pour avoir des bougies pour les lanternes de la voiture... A la mairie, un de nous deux a dit qu'il avait un besoin pressant, qu'il ne pouvait plus tenir... Nous voilà descendus avec la sentinelle. Le boche était tout seul. Me voilà au coin de la mairie à me soulager, la sentinelle à côté de moi ! Simon, lui, il était tout seul sur le trottoir. Et le voilà qu'il fout le camp ! A remonter la route de Châteaubriant, il prit le champ à Bretagne avant le cimetière (où est le lotissement maintenant)... Et la sentinelle de courir après ! Et moi ? Ni une ni deux ! J'ai profité de l'occasion pour me sauver ! Simon était parti d'un côté... Moi d'un autre ! A descendre par le petit chemin qui longeait l'école des gars et le champ à Lodé. Je suis allé me cacher jusque chez mon oncle Aillerie à la Hupinais ! Adrien Peslerbe est allé prévenir mes parents. Le soir, j'ai pris la direction du Haut-Brûlais où j'ai dormi dans le grenier. Le lendemain, direction la Plumante chez mon parrain ! Mais les boches, sont venus arrêter mon père. Ils l'ont emmené à la kommandatur à Châteaubriant.

Je n'avais pas le choix.

Il n'y avait pas d'autre solution que de se rendre... Me voilà revenu à la mairie. J'ai emprunté le vélo à Vince et direction Châteaubriant. A la kommandatur, questionnement... Il fallait prendre la direction de Saint Nazaire. Requis donc... (Pour travailler dans le cadre de l'organisation Todt). Mais arrivé là-bas, on était dans la culture, dans les champs... On est resté trois semaines. J'étais avec Pierre Robert du Bas-Queneux. Et puis tous les deux, on a foutu le camp ! Me voilà revenu au Petit Boissais. C'était fin Mai... Mis au courant, les gendarmes (des français) vont revenir au village mais je ne serai pas inquiété. « On ne veut plus vous voir » qu'ils m'ont dit. A moi de rester caché ! Je ne suis donc pas allé jusqu'en Allemagne à la différence de quelques gars de ma classe... Quant à Simon, les boches ne l'ont jamais rattrapé ni revu ! » (Edouard Fauchoux)

Ce qu'ils sont devenus

Déclarés « Bons pour le service » lors du conseil, ni Edouard ni Bernard ne seront mobilisés en 39, leur classe n'étant pas appelée. On a vu qu'ils ont échappé un moment au S T O. La guerre terminée, ils se sont mariés avec deux sœurs Chouin, Edouard avec Marie Josèphe et Bernard avec Simone... Les voilà beaux frères !

Retrouvons 80 ans plus tard un centenaire de la classe 40 résidant aujourd'hui du côté de Villepot. Il s'agit d'**André Lanoë (2,4)** originaire de Bonneval où les parents étaient en ferme. Une famille dont les enfants

avaient été dispersés par la guerre. Les aînés Rémy et Romain avaient été mobilisés en 39 mais étaient rentrés. Deux frères étaient prisonniers de guerre (Armand classe 34 et Albert classe 35) en captivité en Allemagne et ne seront rapatriés qu'en 1945. Un 3ème - Roger - était grand mutilé guerre 39 - 40. Les plus jeunes Marcel (classe 43) susceptibles d'être requis par le S T O et Robert (classe 44) dans l'attente Faisons connaissance avec la famille LANOË. qui avait obtenu un prix LAMY en 1931 (Courrier de Châteaubriant du 26/12/1931) «Ainsi que nous l'avons annoncé, un prix de 10 000 francs de la fondation Lamy, a été attribué aux époux Lanoë Jean Marie, cultivateurs au village de Bonneval à 2 km du bourg. Cette intéressante famille comprend treize enfants : Geneviève, Romain, Albertine, Rémy, Armand, Albert, Roger, Reine, André, Odette, Marcel, Robert, Georgette Presque tous sont à la maison puisque seul le fils aîné, Romain est au régiment. Rémy qui a pris le métier de bonnetier est dans la Mayenne et leur cadet travaille à Saint Aubin. Il faut souhaiter que plusieurs de ces bras resteront aider à la ferme. 22 hectares exigent du travail et M. et Madame Lanoë n'ont pas dû bouder à la besogne. Nous leur renouvelons nos meilleurs compliments »

M. Bonnier (Novembre 2020)

Usurpation des Marais du Tancenoux en 1791

Plan datant du 13 février 1768 du marais du Fancenou situé en la paroisse de Ruffigné.

C'est le plus vieux plan connu de Ruffigné, le cadastre datant de 1831. Pas de distinction à cette époque entre la partie ouest des marais (du Tancenou) et la partie est (les Rinçoux), l'actuel chemin menant au Petit Boissais les délimitant de nos jours.

Que nous dit la légende du plan qui avait été levé sur la réquisition de Mr Sieur de la Chevière qui avait sans doute l'intention de vendre ce qu'il possédait.

Les seigneurs propriétaires des marais proprement dit sont précisés, la moitié vers midy (sud) à l'un et la moitié vers septentrion (Nord) à l'autre. Sans doute est-ce le ruisseau - le Niguery - qui délimitait les deux parcelles qui n'étaient pas encloses.

Superficie totale : 82 journaux 31 cordes de part et d'autre du chemin de Soulvache menant à la Hunaudière, y compris les chemins qui le traversent qu'il est à propos de laisser à 18 pieds de largeur tels que nous les avons tracés (en jaune) lesquels chemins contiendront 4 journaux 16 cordes.

Reste 77 journaux 49 cordes dont la moitié est propriété de S A S et destinée à être afféagée.

Ces marais du Tancenoux et du Rinçoux « situés entre les villages de la Herviais, de la Martinais, le Tancenoux, la Grétaudais, les Boessay et le Bourg », desservis par des chemins, **étaient-ils des communs, propriétés de tous les villageois comme le pensaient « les tous possédant des biens dans les villages et hameaux ci-devant nommés »** ou bien étaient-ils toujours propriété des seigneurs comme ils l'avaient été depuis la nuit des temps et comme les légendes du plan dressé en 1768 le précisent

- Prés à différends particuliers sous le fief du Rouvre
- Prés à différends particuliers relevant de M. de la Chevière.
- Prés à différends particuliers relevant de S A S Monseigneur le Prince de Condé
- Prés à certains paysans relevant d'un seigneur (Louis Chauvin, la Veuve de Pierre Rabu, Julien Deroche, Jean Rouillé, J Pecot, les héritiers Bernard...)

Qu'attendaient-ils, nos riverains, de leurs représentants dûment mandatés :

- Qu'ils se transportent à Saint Aubin où siège le Juge de paix du canton de Sion dont dépendait Ruffigné pour y faire citer Pierre Lejeune.

- Qu'ils communiquent tous leurs titres et papiers au dit juge.

- Qu'ils poursuivent le dit Lejeune, jusqu'à sentence définitive et jusqu'au tribunal de Nantes si nécessaire ». Et les frais ? Tout cela coûterait évidemment... Qu'à cela ne tienne. Tous les frais engagés par les deux représentants leur seraient remboursés. En outre chacun d'eux toucherait par jour « la somme de 40 sols – deux livres – jusqu'à leur retour pour les indemnités de leur temps peine et soin » Et tous nos tenanciers et autres masuriers de signer en l'étude du notaire.

Nos riverains étaient bien obliges de se pourvoir s'ils voulaient recouvrer leurs droits.

Cela ne donna pas grand-chose. Chacun campa sur ses positions... pendant 5 ans. Nos riverains continuaient à occuper les marais sans payer la moindre contribution ! AN VI... An VII... An VIII... An IX...

Mais les Geril ne se laissaient point faire ! En l'an X, une des héritières de Géril attaqua en justice. Elle s'adressa au tribunal de première instance à l'effet d'obtenir la rentrée dans cette propriété demandant en outre que les riverains fussent tenus de réparer les clôtures marais et de lui payer trois cents francs pour chaque année qu'ils ont joui de ce terrain depuis leur usurpation.

Quelle décision rendrait le tribunal ? Par jugement du 13 ventose An X... il se déclara incompétent !

Qu'à cela ne tienne ! Le propriétaire plaignant en appela à la préfecture qui demanda un complément de pièces... Ça bougeait. On le savait bien à Ruffigné que ça bougeait... Au courrier de la préfecture arrivé le 9 floréal de l'An X, Julien Lemaitre, toujours notaire mais désormais Maire, avait répondu dès le 10 « Aussitôt que j'ai reçu votre lettre , j'ai averti les citoyens Jean Baptiste Cheguillaume et François Gasnier de notre commune que les citoyens Géril et Leroi avaient communiqué leurs titres au conseil de préfecture du département concernant leur procès du marais du Tancenoux en Ruffigné et qu'ils eussent à communiquer les leurs dans la décade (dans les 10 jours), ce qu'ils ont promis de faire

et même de d'aller vous parler ».

Floréal... Prairial... Messidor s'écoulèrent... Au reçu des pièces, le conseiller de préfecture sollicita l'avis du directeur des Domaines lequel s'appuyant sur des affaires identiques qui avaient eu lieu à Mauves, à Saint Etienne de Montluc, émit l'avis que les propriétaires devaient retrouver leurs droits. Tout en stigmatisant le comportement de certains riverains. C'étaient des usurpateurs!**«Autant d'affaires qui ont suffisamment montré le ridicule des prétentions des partisans des communs et combien il serait dangereux de ne point mettre un frein aux usurpations et aux voies de fait que certains se permettent en divers points du département ».**

La messe était dite ! Il fallait une fin. La procédure durait depuis 5 ans, l'usurpation durait depuis 10 ans... Passons sur l'énoncé des diverses lois sur lesquelles s'appuyait l'administration. C'était dit... C'était clair ! **Ces marais, ces communaux possédés par les émigrés avant la Révolution étaient devenus propriétés de la République, de la Nation. Ils appartenaient incontestablement à la République et les communes ne peuvent en prétendre la propriété. Un principe reconnu dès l'an 3 par pareille contestation.** Le cas de Mauves faisait jurisprudence.

Les lois étant faites pour protéger les possesseurs paisibles et de bonne foi mais non point pour protéger les usurpateurs nos riverains furent déboutés. On le leur fit savoir : Les enfants de Géril seraient maintenus dans la propriété des marais. Quant à ceux qui avaient usurpé des droits que détenaient légitimement les héritiers de Géril, défense leur était faite de les troubler dans leur jouissance. Par ailleurs tout contrevenant serait poursuivi correctionnellement devant les tribunaux pour attentat à la propriété d'autrui ». Voilà donc nos riverains des marais déboutés dans leur action en justice, alors qu'ils pensaient, la révolution aidant et les biens des émigrés ayant été mis sous séquestre, en être les nouveaux propriétaires. Des marais désormais propriété privée !

Il faut replacer ce procès dans le contexte de l'époque, la Révolution de 1789 ayant tout bouleversé en particulier dans le domaine de la propriété. Le « temps des Seigneurs » semblait révolu ! On pensait pouvoir en profiter... Que les seigneurs et autres privilégiés d'avant se le tiennent pour dit ! On le fit savoir à certains. Ainsi mit-on le feu à Chambellan propriété des de Géril du Paspeu, qui détenaient titres et propriétés dans notre paroisse et touchaient des rentes que nos tenanciers trouvaient trop lourdes. Il est vrai qu'au vu de l'article de Joseph Chapron (ci-dessous) nos ruffignolais n'en étaient pas.

https://archinoe.fr/v2/ad44/visualiseur/presse.html?ir_alto=25363&id=483229269

INCENDIE DE CHAMBALLAN

Ce n'était pas le premier château qui brûlât en Juin 1791. En furent victimes le château de la Seguintière en Martigné ainsi que celui du Bois Feuillet situé au bord de l'étang que forme le Semnon dans le voisinage des Forges. Cet incendie de châteaux avait eu un précédent : celui de Juget, au bord du Don, en Guéméné avait été ravagé par des bandes venues de Fougeray, de Pierric et de Conquereuil qui ne voulaient pas payer les anciennes dîmes et autres rentes seigneuriales.

Que se passa-t-il à Chamballan ? Le surlendemain de l'incendie de la Seguintière, une troupe de paroissiens de Rougé, armés de piques et de fusils, se rendirent dans la nuit au château de Chamballan, en Rougé, appartenant à J. Gesril du Paspeu, père de l'officier royaliste qui quatre ans plus tard devait immortaliser son nom et sa mémoire par un dévouement sublime envers la cause royaliste.

Parmi les mécontents on trouvait plusieurs métayers dépendant du château de Chamballan [...] Les malfaiteurs, une fois entrés dans le château, qui était encore formé de deux corps de logis avec chapelle adjacente, se mirent à hacher les meubles de tous les appartements, en lancèrent tous les débris par la fenêtre, brûlèrent les livres et les archives aux cris des servantes impuissantes et épouvantées. D'autres après avoir brisé les caisses des orangers qui ornaient le parterre, ayant levé la vanne des réservoirs qui étaient devant le château, en écoulerent l'eau et mirent à découvert les batteries de cuisine et les bouteilles de vins fins qui y avaient été cachées à leur approche. Puis les forcenés s'étant réunis dans les celliers, se gorgèrent de cidre et de vin, et saouls d'ivresse et de contentement, défoncèrent les tonneaux dont tonneaux et barriques et brisèrent les bouteilles dont les liquidités inondèrent le sol et aigrirent l'air de leurs effluves violents.

Ce fut un saccage en règle de tout ce que l'on trouva. Mais il n'y eut aucune victime. Les de Gesril avaient quitté leur château le laissant à un « gardiatiaire » et homme d'affaires du domaine – un dénommé

Mathurin Hervé qui à l'approche des émeutiers s'était hâté de quitter la maison et... de s'aller cacher dans un champ de blé où il passa la nuit.

Mais le pillage avait été connu et dans la matinée qui suivit la garde nationale de Châteaubriant envoya un peloton à Chamballan, lequel trouva les malfaiteurs ivres et buvant encore dans l'un des celliers. Quelle allait être la réaction des représentants de la force publique, de la nation ? Ces nationaux prirent ces ivrognes par la douceur, leur représentant avec « *une amitié fraternelle que la nation voulait que tous les citoyens eussent le respect des individus et des propriétés quels qu'ils fussent* » Un message qui ne porta point ses fruits. Il leur fut répondu qu'eux, les gardes nationaux, n'avaient qu'à les imiter et que tout n'était pas fini. Mais les gardes voyant qu'il était inutile de discuter avec ces brutes, les firent sortir du cellier et les conduisirent chacun dans le chemin de leur demeure.

Mais qu'était devenu Mathurin Hervé, le gardiatiaire ? Deux gardes nationaux qui s'étaient mis à sa recherche le retrouvèrent dans une métairie voisine. Il fut conduit à Châteaubriant pour rendre compte au directoire du district de ce qui s'était passé à Chamballan. Deux heures après, il revint avec son escorte et le commis secrétaire du district. Celui-ci, avec le commandant du détachement, pataugeant dans le cidre dont le sol était inondé, foulant aux pieds les débris de verre et de bois, les papiers déchiquetés et les vêtements lacérés, constatèrent les dégâts et en rapportèrent procès verbal.

Et l'aventure n'eut pas d'autre suite digne d'être narrée.

Le château de Chamballan au 19ème. Il n'avait pas été incendié en 1791 mais saccagé...



Petites histoires du temps passé

CHASSEURS SACHEZ CHASSER PÊCHEURS SACHEZ PÊCHER

Parmi tous ces chasseurs qui vont aller chassant et tous ces pêcheurs qui vont aller pêchant... en douce... Aucun ne peut être donné comme modèle ! Loin de nous cette idée. Mais leurs mésaventures méritent d'être contées... Ne cherchez pas qui a chassé comme ça ! Qui s'est fait attraper par les gendarmes ou par un garde particulier ? C'était voilà longtemps ! C'était dans les journaux ! Dans les années 30... Voilà bientôt 100ans.

PÊCHEURS... SACHEZ PÊCHER CHASSEURS... SACHEZ CHASSER

Qui n'a pas répété plusieurs fois ce virelangue, cette formule, sans que sa langue fourche.

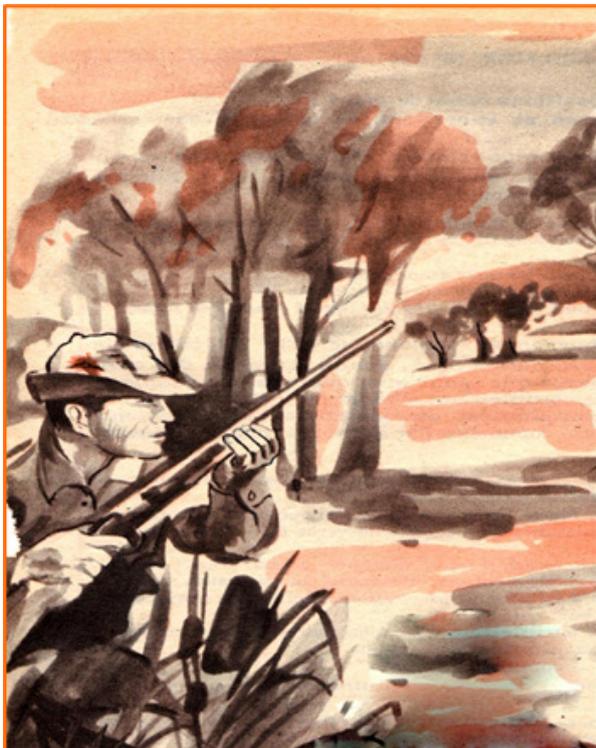
*Un chasseur sachant chasser
doit savoir chasser sans son chien*

Entraînez-vous ! Articulez !

*Vous en retrouverez certaines que vous connaissez
Les chemises de l'archiduchesse sont-elles
sèches, archi-sèches ?*

*Tu t'entêtes à tout tenter, tu t'uses et tu te tues à
tant t'entêter.*

Combien ces six saucissons-ci ? - C'est six sous,



ces six saucissons-ci.

*Si six saucisses sont six sous, six cent saucisses
sont six-cent sous.*

*Il était une fois une marchande de foies dans la
ville de Foix qui se dit « ma foi, c'est la première fois*

*et la dernière fois que je vends du foie dans la ville de
Foix*

*Il faut qu'un sage garde-chasse sache chasser
tous les chats qui chassent dans sa chasse.*

*Un pêcheur pêchait à l'ombre d'un pêcher,
le pêcher empêchait le pêcheur de pêcher, le pêcheur
coupa le pêcher, le pêcher n'empêcha plus le pêcheur de
pêcher.*

*Qu'il ait un chien ou pas, qu'il sache chasser ou pas,
qu'il y ait un garde-chasse ou pas, il était recommandé
à tout chasseur de suivre quelques recommandations et
des règles de bonne conduite même quand le gibier est
rare.*

LES DIX COMMANDEMENTS DU CHASSEUR

(Un peu d'humour)

*Sans rechigner tu sauteras
De ton lit matinalement.*

*Dans les champs tu t'échineras
Jusqu'au soir inclusivement.*

*Beaucoup de chasseurs tu verras
Mais de gibier aucunement.
L'œuvre de mort n'accompliras
Que dans tes rêves seulement.*

*Les poulets tu respecteras
Ainsi que les chats mêmelement.*

*Le chien d'autrui tu ne prendras
Pour un lièvre devenu grand*

*Ton camarade tu tueras
Le moins possible assurément.*

*Ton fusil déchargera
En revenant soigneusement.*

*Vers huit heures tu rentreras
Anéanti complètement.*

*Et n'apporteras dans tes bras
Qu'un moineau mort d'isolement*

Quant à la pêche, si elle n'a jamais été très pratiquée. Nous avons bien des mares - mais elles n'étaient guère poissonneuses - quelques rares ruisseaux - le Niguery, l'Aron - deux trois étangs privés de l'époque - qui étaient sous bonne garde et le sont toujours... Pas grand choix ! On pouvait arriver à prendre du « pailson » mais il fallait user de techniques appropriées.

LA PÊCHE AU PANIER en douce !

Un gars qui avait été surpris un panier à la main c'était H. J..., un domestique de ferme de la Herviais et un gars qu'était pas d'accord, mais pas d'accord du tout c'était L. B...., cultivateur dans le même village. C'est qu'il avait non loin de chez lui, une petite mare, aujourd'hui presque à sec par suite de la sécheresse où vivaient dans une eau bourbeuse quelques maigres poissons que leur goût de vase doit rendre immangeables. Et pourtant ? Et pourtant qui avait-il trouvé près de sa mare ? H. J... journalier, honnête et bon garçon pourtant, qui par distraction probablement, car il ne braconne pas, pêchait dans sa mare, avec un panier attaché au bout d'une perche.

L. B..... l'avait donc surpris mais Henri se sauva. Et Louis de crier qu'il le connaissait, qu'il l'avait reconnu. Notre pêcheur revint alors vers lui, reconnu qu'il pêchait et proposa un arrangement. C'était quand même un petit délit. Mais L. B..... refusa explications et arrangements, avertit téléphoniquement la gendarmerie puis déposa une plainte contre Henri pour vol de poissons estimant le préjudice qui lui avait été causé à cent francs.

H. J... a bien reconnu avoir pêché dans la mare de L. B.... et y avoir pris quatre poissons : trois gardons et une tanche, pouvant peser cinquante grammes chacun, poissons qu'il a d'ailleurs rejetés à l'eau. Il estime qu'il n'a pas porté grand préjudice à L. B.....

LES POISSONS du NIGUERY

Tout le monde sait que « notre rivière », après avoir pris sa source du côté de la Nouette et rempli le lavoir du bas du bourg filait vers Chahin après avoir traversé les marais du Tancenou et de la Hatais... On était en 45... 46... Une grande nouvelle avait couru dans le bourg : il y avait des poissons qui remontaient le Nigoury jusqu'au lavoir... Et bien du monde d'y aller voir, les enfants n'étant pas les derniers. Et c'était vrai ! Il y avait une belle remontée de poissons au vu des prises et c'est avec des paniers que certains les prenaient tout au long de la prée de course. Pas besoin de gaule ni de ligne... Un panier que vous plongez dans l'eau... Vous relevez et ils sont pris au piège ! Faut l'avoir vu !

A LA DYNAMITE

Y'a pas plus dangereux mais c'est radical ! Encore fallait-il pouvoir s'en procurer mais les carrières, les mines étaient source d'un approvisionnement certes interdit mais Pas vu ! Pas pris.

Cette pêche à l'explosif constitue l'une des menaces les plus importantes en ce qui concerne la survie d'écosystèmes mais à cette époque c'était bien le dernier des soucis des brasos. L'explosion des cartouches de dynamite, en effet, tue indistinctement les poissons de toutes tailles, Il suffit après de les

récolter à la surface. L'explosion bouleverse les fonds de pêche, en sorte que cet explosif constitue réellement un engin des plus meurtriers. Interdit et ce n'est pas d'hier ! Déjà le décret du 10 août 1875, portant règlement sur la pêche fluviale, interdisait absolument l'usage de la dynamite sur tous les cours d'eau, étangs et lacs du territoire français.

Encore fallait-il avoir une rivière ? Heureux riverains du Don, du Semnon !

Julien T avait jeté en 1926 et 1927 de la dynamite dans le Semnon ! C'est pas chez nous que ça s'est passé cette affaire là ! Il a tiré aussi des poissons au fusil le 29 août dernier. Décidément tous les moyens illicites étaient bons ! Rien ne l'arrêtait ! Coincé qu'il avait été ! Et le voilà rendu au tribunal : T. se voit infliger 8 jours de prison avec bénéfice du sursis ; pour la pêche au fusil, 50 francs d'amende !

UN TRIO DE PÊCHEURS

Ils étaient trois, deux frères et un acolyte, bien occupés à tuer le poisson dans le Don, à l'endroit où celui-ci forme l'étang de la Forge, en aval des Grand ponts. Ils avaient dérobé des cartouches de cheddite et avaient décidé de les employer à bon escient. La pêche fut abondante, à les en croire car ils s'en flattèrent à leurs amis. Plainte a été déposée contre eux à la gendarmerie. En outre du délit de pêche, les trois pêcheurs, ou su moins les deux frères auront à répondre du vol de six cartouches à cheddite et de six détonateurs.

Rien de tout ça dans notre Niguery si ce n'est la pose illicite de nasses (de louves qu'on disait) dans la douve que certains relevaient en douce... Le principe est simple... Même pas besoin d'un appât à l'intérieur ? La positionner tout simplement dans le courant était plus simple. Une fois qu'un poisson a pénétré par le goulot, plus ou moins étroit, il est piégé à l'intérieur, il lui est bien difficile de s'échapper. Mais ni vu ni connu ! Je veux parler des brasos !

Quant au carrelet, seul le propriétaire de la mare pouvait en user, au vu et au su de tous. Il était bien trop visible. Un des derniers que j'ai vu en action, c'était du côté de la Gautronnais, voilà une trentaine d'années dans une mare aujourd'hui bouchée, à l'embranchement du chemin qui mène à chahin.

Des mares ? Elles étaient innombrables et des «[guer]nettes » y'en avait, y'en avait ! Les [guer]nettes c'est les [guer]nouilles. Qu'elles soient « vertes » ou « rousses », on pouvait les pêcher ! Pas besoin de permis ! De nos jours, tous les amphibiens sont désormais protégés par un arrêté ministériel du 19 novembre 2007. Le matériel tout simple : une gaule, de la ficelle, au bout un hameçon trois branches sur lequel vous fixez un petit chiffon rouge que vous agitez devant le nez de la grenouille... Terminé de nos jours ! C'est interdit !

UN ENRAGE CHASSEUR (26 mars 1928)

Je chasse... On chasse mais se faire pincer, si c'est fermé ou interdit, peut coûter cher ! Que le dénommé Fernand D, 28 ans, mineur demeurant à la Haute Ville ait été condamné pour chasse sans permis, avec engins prohibés, à quinze jours de prison, 100 francs d'amende et à payer en outre la somme de 116 francs représentant le coût du permis de chasse général... C'était pour le moins salé ! Aussi notre braconnier avait-il décidé de faire appel du jugement que lui avait infligé le Tribunal correctionnel de Nantes le 7 février dernier. C'est la Cour d'appel de Rennes qui fut saisie ! Notre chasseur fit défaut lors de cette séance... Il purgeait - paraît-il - sa peine ! La Cour ne pouvait que confirmer les peines prononcées !

CHASSEUR EN DEFAULT

Voilà Prosper, 33 ans, cultivateur à la Grétaudais, parti chasser en forêt de Teillay. Assurément il n'avait pas loin ! Le voilà surpris par un garde. Eh oui ! Il chassait sur le terrain d'autrui et sans permis en plus ! « Je chasse le corbeau ! » avait dit Prosper.

De même qu'il n'avait pas convaincu le garde qui lui avait dressé procès verbal, il ne convainquit pas le tribunal... Salé ! C'était salé ! Prosper devrait payer 100 francs d'amende.

- Et mon fusil ?

- Il sera détruit ou rendu moyennant 200 francs de caution ! Cela faisait cher le corbeau !

LE GIBIER DEFENDU

S'il n'y avait eu que des corbeaux mais tous les riverains de la forêt étaient tentés par tout ce qui pouvait courir, voler... Ne parlons pas des « collets » posés subrepticement !

Ils étaient quatre... Quatre chasseurs dans un champ en bordure de la forêt. Tout ce qui pouvait « sortir » de forêt ne leur échapperait pas ! Et voilà justement que des faisans que le récent incendie avaient fait sortir de la forêt se levèrent... Deux coups de fusil qui partent en même temps et un faisan, un coq qui tombe !

Pas de garde en vue mais un témoin, quelqu'un qui avait vu cela et aurait « rapporté » ce qu'il avait vu à la gendarmerie qui le sut et une enquête s'en suivit. Voilà nos deux tireurs des deux coups de fusil sur le faisan gratifiés d'un procès-verbal pour délit de chasse au fusil en temps prohibé. « Mais c'est qu'on ignorait auraient déclaré nos deux chasseurs que la chasse au faisan ne fût pas permise ! »

BLAGUES entre CHASSEURS

C'était en 1938, sous la plume humoristique de Paul Vince, l'instituteur. Ces farces et attrapes sont-elles toujours d'actualité ?

VA MON LEON ! J'TE FERAI UN BON CIVET

Vous savez, c'est la grosse farce qui se joue dans toutes les campagnes, le dimanche, de préférence. On retourne une peau de lapin, on la garnit de paille, on la pose sur un talus bien en vue dans l'attitude d'un lapin de garenne, surpris, ramassé sur lui-même, les oreilles rabattues et prêtes à la détente... Complaisamment et le plus sérieusement du monde, on court faire signe à un chasseur du voisinage qui s'empresse de tirer sur le gibier trompeur... et rit jaune ensuite de sa déconvenue.

Cette mésaventure est arrivée dernièrement à un jeune homme de la commune, remarquable par la longueur de ses moustaches. Sa femme, le voyant partir, l'arme en bandoulière, avec l'ami prévenant autant que désintéressé, lui cria : « Va mon Léon ! Tue-moi un lapin et j'te ferai un bon civet pour midi »

Quelques minutes plus tard, on entendit un coup de feu aux environs de la Grée. Notre Léon en laissa choir sa vieille « pétoire », quand il vit le lapin atteint en pleins flancs, faire un saut... et montrer des entrailles pleines de paille. Pauvre Léon ! Le midi, son estomac cria famine quand le fameux civet n'apparut point sur la table !

LA CHASSE... AUX POTIRONS

Ils étaient quatre chasseurs de la Pintotais et de Bonneval qui avaient toute la journée « battu les fossés » pour déguster un lièvre, ce jour-là introuvable, lorsqu'ils aperçurent, dans le coin d'un champ, douze beaux potirons... de vraies belles galettes, larges comme des assiettes.

Après les avoir ramassés, ils les recouvrirent de feuilles, de ronces et d'épines et continuèrent la recherche du lièvre. Tirant la langue, ils se dirigèrent vers le cellier d'un copain et tout en étanchant une soif bien compréhensible, ils racontèrent leurs trouvailles. Le lendemain matin, au petit jour, avec un grand panier, sous la pluie qui tombait à torrent, ils retournèrent chercher les potirons mais nom de d'la de bon d'la ! Il n'y avait plus que des ronces et des feuilles ! Sous les yeux légèrement moqueurs des voisins, ils revinrent bredouilles, le panier vide et réduits à renifler... au passage, dans le village, cette bonne odeur de « fricassée » qui leur avait échappé !

AVEZ-VOUS CHASSE LE DARIN ?

C'est une histoire qui se passe du côté de Saint Aubin mais c'est pas loin... Mais à Ruffigné - relisez le bulletin municipal de janvier 1999 - et vous verrez qu'on y chassait aussi le darin !

Le Darin ? Connais-tu pas !

Parfait ! Vous êtes prêt et mûr pour le chasser ! C'était un parisien venu prendre l'air de la campagne du côté de Saint Aubin. Un gars instruit c'était sûr mais un peu jobard sur les bords. Il savait tout... Il connaissait tout...

Vous en avez sûrement connu des vantards de ce genre... Comment lui rabattre le caquet ? C'est ce qu'avait imaginé de faire un cordonnier de son état... Nous l'appellerons Félix. Un malin aux inventions saugrenues que tous ses compagnons du café du Centre que tenait la Marie, comprenaient toujours quand une bonne trouvaille lui jaillissait du cerveau.

« Que disiez-vous de si rigolo » leur demanda le Parisien alors qu'ils étaient tous bien attablés autour d'un verre

- Je racontais, répliqua Félix, que j'ai relevé des traces d'un Darin, dans le haut du Bois-Vert

- T'es sûr ? demanda Louis, le meilleur chasseur de la bande

- Sûr et certain ! Pas d'erreur possible, les trois ongles et le talon net ; de belles foulées ! Ce doit être un mâle et un fameux !

- C'est de la veine, et ça vaut la peine de se mettre à l'affût. Te souviens-tu du dernier qu'on avait pris dans le taillis de la Daviais. En voilà une jolie bête ! Sais-tu où gîte celui-ci ?

- Du côté de la fontaine... Le sol est battu, les herbes couchées et on voit toutes les passées de l'animal

- Il faudra donc lui couper la route, mais on est en nombre... Pas de lune, un temps pas trop froid... Tout devrait être comme il faut ! »

S'il y avait bien une bête dont notre parisien ne savait rien et dont il n'avait jamais entendu parler. C'était le darin. Curieux, comme un goujon à qui on offre un gardon frais, il mordit tout de suite à l'hameçon, demandant quel était ce gibier, comment il était fait et déclarant qu'il serait curieux d'assister à la chasse. Questionnant pour savoir s'il fallait un fusil, en chœur comme une meute qui sent le fumet du chevreuil, toute la bande s'était exclamée que cet outil n'était pas nécessaire. Un fusil pour prendre un darin ? La peau trouée ne vaudrait pas cent sous ! Ça se prend avec un sac, à l'affût. Vous avez du sang froid ? C'est à vous qu'on confiera le sac, pendant que nous ferons la battue... Voilà c'était décidé !

Les préparatifs furent rapides... Un sac à phosphate... La Marie en dix coups d'aiguille y avait fait coulisser une forte ficelle et voilà nos Nemrods qui partent en guerre, dans les dernières clartés du crépuscule. Fier, très fier, au milieu de la bande, notre parisien portant sur l'épaule le sac au darin. On lui enseigna les secrets de la chasse : il devrait se tenir immobile, le sac ouvert au milieu du sentier. L'essentiel était de se dissimuler totalement et de ne remuer ni bras ni jambes. C'est au moment où la bête traquée par les rabatteurs déboucherait par sa passade ordinaire, au moment où elle se jetterait tête baissée dans le sac, ce serait le

moment où il faudrait faire preuve de sang froid et... d'un coup sec tirer la coulisse. Zing ! Il serait dedans !

Pour être plus sûr de ne pas rater au bon moment, on avait répété la manœuvre et docilement le parisien s'était accroupi sur la route, s'était tapi derrière son sac qu'il avait ouvert à longueur de bras, prenant l'air tragique de Tartarin à l'affût des lions.

« Tirez ! Sec ! Un coup nerveux ! Là, très bien ! Nous tiendrons la bête ! »

Le parisien était à son poste... Le soir était venu, la troupe marche en silence à travers l'ombre du bois... La consigne était de se taire... On était arrivé à la fontaine... On place le parisien au poste prévu et on le laisse au milieu de la veyette, le sac ouvert, le corps en boule, les bras tendus.

Ne bougeons plus ! Et de la patience ! Nous allons battre le bois ! Trois des limiers gagnèrent à travers le taillis, le moulin de Frény ; les trois autres dévalèrent la futaie dans la direction du moulin d'Hubert... Tous battaient les buissons et de temps à autre s'envoyaient un appel par la battue.

Notre darineur, à l'affût ne bougeait pas, tout à l'écoute ... Ce fut d'abord au-dessus de sa tête un vacarme assourdissant de corbeaux dérangés de leur gîte de nuit et s'élevant en tournoyant au-dessus des grands sapins du Bois-Vert, avec d'interminables croassements. Autour de lui, il entendit les batteurs qui s'éloignaient lentement puis leurs appels de plus en plus lointains et bientôt le bruit cessa.

Seule, au-dessus de sa tête, la brise nocturne chantait dans les cimes des sapins, sous un ciel sans étoiles. C'est alors qu'une émotion intense accéléra brusquement le rythme de son cœur. Il entendit sur les feuillages secs, l'approche d'un animal qui suivait le sentier de la fontaine. Immobile, les bras tendus, les mains frémissantes, il retint sa respiration et tendit tous les ressorts de son âme ; c'était lui ! C'était le Darin ! Mais à dix pas, le gibier hésita et tourna à droite dans les broussailles.

Et sa faction continua... De quart d'heure en quart d'heure quelque lièvre apeuré ou quelque rat en quête de la fontaine ravivait l'attente de notre guetteur et l'empêchait de sentir le froid vif de la nuit

Mais qu'étaient devenus les hommes de la battue ? Ils avaient regagné le café de la Marie et ils se gaudissaient à la flamme claire devant la cheminée... Les heures s'écoulaient ; C'est alors que la Marie, inquiète tout de même, intervint : « Allez-vous laisser cet innocent coucher au bois ? Dans un noir pareil, jamais il ne trouvera sa route et il est bien capable de tomber dans la rivière ».

Nos loustics après avoir allumé une lanterne partirent en riant et trouvèrent le guetteur encore replié et toujours fidèle à la consigne mais tout de même heureux de les revoir.

- As-tu vu le Darin ?

- Manqué ! Il est venu auprès mais il m'a éventé
- Tu as peut-être bougé
- Pas d'une ligne. J'en ai les bras et les jambes rompus
- Rentrons ! Debout ! Et filons prendre un verre de vin chaud chez la Marie. Tout ce petit monde trinquait au Darin. Le parisien parlait de recommencer la partie la nuit suivante. Les blagues et les sourires ne lui ouvrirent pas la comprenoire. « Alors tu crois toujours au Darin ? Mon vieux tu peux te flatter d'être un gobeur » finit par lui déclarer Félix. Avait-il fini par comprendre ? Le lendemain, dans la rue, les petits gars - l'histoire avait vite fait le tour de toutes les maisons - disaient d'un air innocent à notre jobard de parisien - C'est-y vrai que vous avez pris un darin ? »

Nous voilà en 2020.

BRAVO les CHASSEURS de RUFFIGNÉ

Il y a chasse et chasse et l'initiative prise par l'Amicale des chasseurs mérite d'être mise en valeur.

A la chasse aux déchets

« Notre association s'est engagée le samedi 20 avril 2019 de bon matin et avec enthousiasme dans le nettoyage des fossés de la commune. Les 5 routes arrivant au cœur de la commune ont été soigneusement parcourues par les équipes de bénévoles équipées avec des sacs et des gants de protection pour faire la chasse aux dépôts sauvages. Une chasse-cueillette qui a duré 3 heures et quelle cueillette ! Près de 320 kg de déchets de toutes sortes !

BRAVO !

Allons aux courses de Chevaux de Ruffigné

Dans les années 60... 70... 80... 90 :

Les courses de chevaux ont plus de 100 ans car on courait dès 1903 (Bulletin municipal de 2017). Après un arrêt dû à la guerre de 14 - 18, elles avaient repris

RUFFIGNÉ - Hippodrome de l'Étang

grande manifestation hippique

Dimanche 29 Juillet 1973, à 14 h. 30

AVEC DEUX COURSES DE PONEYS AU PROGRAMME dont une de haies. — Taille : 1,24 m à 1,40 m précis

Première Epreuve : **PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL**
Départ à 14 h. 30 TROT ATTELÉ OU MONTÉ. — 2.400 mètres
Prix : 190, 130, 100, 80, 60, 40 Francs

Deuxième Epreuve : **PRIX DES COMMERÇANTS**
Départ à 15 heures : POUR PONEYS DE 1,24 m à 1,40 m précis. — GALOP PLAT. — Distance : 1.600 mètres
Indemnité par poney : 15 Francs. — Prix : 100, 80, 60, 40, 20, 10 Francs

Troisième Epreuve : **COURSE RÉGIONALE**
AU GALOP. — 2.200 mètres
Prix : 190, 130, 100, 80, 60, 40 Francs

Quatrième Epreuve : **PRIX DE L'ÉTANG**
TROT ATTELÉ OU MONTÉ. — 2.800 mètres
Prix : 230, 170, 130, 90, 70, 50 Francs

Cinquième Epreuve : **PRIX RUFFIGNOLAIS**
AU GALOP. — 2.400 mètres
Prix : 230, 170, 130, 90, 70, 50 Francs

Sixième Epreuve : **PRIX DES AGRICULTEURS**
POUR PONEYS DE 1,24 m à 1,40 m. — COURSE DE HAIES. — Distance : 2.000 mètres
Indemnité par poney : 15 Francs. — Prix : 100, 80, 60, 40, 20, 10 Francs

Septième Epreuve : **PRIX DU COMITÉ DES FÊTES**
RAID DE 4.000 mètres. — TROT MONTÉ OU ATTELÉ
Prix : 260, 190, 140 100, 80, 50 Francs

Aux courses au trot handicap de 50 m pour le premier et 25 m pour le second.

Frais de déplacement : 50 Francs pour tout cheval participant à une course.

Les commissaires seront seuls juges des réclamations de toutes sortes.

Engagements. — Les engagements pour toutes les courses seront reçus chez M. CHALVIN Maurice, Secrétaire du Comité, 8 jours avant la manifestation. Tél. 3 ou 7. Engagement : 5 F par chèque.

FÊTE FORAINE sur le Terrain
SOUS TENTE-SALON — EN MATINÉE ET SOIRÉE

BAL avec Les Papillons Rennais
ET LEUR NOUVELLE FORMATION

ENTRÉE GRATUITE en matinée

en 1927. Nouvel arrêt lors de la dernière guerre celle de 39 - 45 suivie de la reprise en 1946 et depuis ce temps-là, pas d'interruption. Organisation officielle par le Comité des fêtes de Ruffigné, société qui avait été déclarée le 29 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant du Comité des Fêtes de Ruffigné. But : organiser des fêtes et des manifestations sportives. Siège social : Mairie de Ruffigné (Loire-Atlantique). Journal Officiel du 13 Juin 1957

Tous les ans, le Comité organise des courses de chevaux. « Le champ de courses » disait-on autrefois, l'hippodrome aujourd'hui, n'est plus le même. Elles se sont déroulées d'abord dans « la prée » de l'étang pendant plus de 80 ans et maintenant c'est du côté du Brûlais.

Une revue de PRESSE (Sources Archives du Comité)

Qu'il fasse beau ou pas... Elles ont toujours lieu. Un spectacle bon enfant mais bien plaisant que les spectateurs ont su apprécier même si « le soleil s'était dérobé pour les courses de chevaux ce jour-là. Du bourg au champ de courses il y a quelques centaines de mètres. Distance que les spectateurs n'ont pas parcouru au grand galop. La casaque du ciel dimanche après-midi était grise humide et flottante. Il y avait deux pistes sur l'hippodrome et si le soleil s'était dérobé, si les chevaux étaient nombreux sur la piste qui leur était réservée, les danseurs, eux, avaient trouvé un abri sous la toile de tente et sur la piste de danse » A cette époque, sous tente-salon, en matinée et soirée se déroulait un grand bal dont l'entrée était gratuite en matinée et de nombreux jeunes de la région s'y donnaient rendez-vous ». Cette année-là, on avait dansé avec un excellent orchestre « Les Papillons Rennais » En étiez-vous ?

En v'la du potin ! (10 août 1973)

Le délassément que le Comité avait organisé le 29 juillet dernier et dans la composition duquel entraient également deux courses de poneys d'où les paris mutuels avaient été exclus n'avait donc rien que de très local et montrait une fois de plus combien notre région est d'un extrême dynamisme en matière de fêtes de toutes sortes. Jusque-là tout allait bien mais qu'on imagine la déception du Comité et des organisateurs au vu de l'article d'un journaliste d'un quotidien qui avait semé un énorme et absurde pavé risquant de les discréditer complètement. Un article qui détruisait pratiquement tout le travail du Comité des fêtes. Ne parlait-il pas d'une manifestation hippique sans chevaux, d'un terrain peu sûr, de cacophonie de chanteurs à la mode et d'un bal qui aurait été un fiasco... un vrai chamboule-tout.

Écœurés, les responsables par la voix de leur secrétaire M. Chauvin avaient réagi par journal interposé pour tenter de rétablir la vérité et de réparer les dégâts auprès des lecteurs du quotidien en question.

« Le succès de notre manifestation, nous ont-ils dit, a été le même que l'an dernier, c'est à dire que nous avons eu environ 1 000 spectateurs, 14 chevaux et une vingtaine de poneys qui ont participé aux épreuves prévues pour eux. Notre terrain est toujours sur le plan rural, un des meilleurs de la région, quant au bal avec les Papillons Rennais et leur nouvelle formation, il a été un succès puisque nous avons fait le plein. Le seul inconvénient que nous ayons eu - et que nous regrettons - a été le retard d'une demi-heure des chevaux sur l'horaire prévu si bien que nous n'avons pu commencer qu'à 15 H 15... »

En quoi donc méritions-nous un reportage aussi malhonnête que celui que nous a proposé le journaliste en question qui affirme d'autre part l'existence de paris mutuels l'an dernier alors qu'il n'y en a jamais eu ! »

Ruffigné n'est pas Auteuil concluait l'auteur de l'article rétablissant la vérité. *« Certes mais l'on y pouvait et l'on s'y est réellement bien amusé... N'est-ce pas cela qui compte M. le journaliste ? Qu'on se le dise ! »*

Informations erronées (5 août 1979). C'est à se demander si le journaliste était bien venu ce jour-là jusqu'à Ruffigné ! Beaucoup de monde aux courses de Ruffigné. Dimanche dernier, l'hippodrome de l'Étang a connu beaucoup d'animation. Les courses du Pays s'y déroulaient. Cinq épreuves ont permis aux parieurs d'exercer leur talent ou leur flair en faisant confiance à la chance ou au bon « tuyau » Il fallait en effet deviner juste puisque contrairement aux paris mutuels, le concours de pronostics permettait de percevoir des gains seulement pour le premier de la course, il n'y avait pas de « placés » En effet malgré cela, tous les turfistes d'un jour ont passé un excellent après-midi.

C'est aujourd'hui jour de courses à Ruffigné *« Pressons les jeux messieurs ! Les chevaux sont sous les ordres du starter » Du haut de son perchoir (un chariot) le speaker excite les derniers pronostiqueurs. Ils ont encore dix minutes pour parier quelques pièces sans connaître les favoris »*. C'est à se demander si notre journaliste est bien venu. Où a-t-il pu voir qu'on pariait ? Néophyte se dit-il, il est choqué par un point du règlement *« Le trot étant une grande famille, les « montés » et les « attelés » partent ensemble dans la même course »* Avait-il *« les yeux en face des trous »* comme on disait, pour déclarer *« Ils partent ensemble mais comme des enfants, les jockeys - jeunes premiers poids plumes ou chevaux de retour bedonnant dans leurs casaques aux couleurs vives - crient à tout va sans faire de cadeau aux équipiers du même navire.*

Imagination débordante qui lui fait prêter des propos à tous ces drivers. *« Rangez-vous les gars, j'arrive... Tu vas le mettre ton frein à main... »* Au besoin, on usera même de la cravache pour calmer les ardeurs. Et si cela ne suffit pas on en viendra aux mains à la fin de la course pour régler les litiges ».

Passons sur certaines photos illustrant l'article ci-dessous.

« Courses hippiques à Ruffigné du 25 juillet 1975 » Comment illustrer l'article ? On avait ressorti une photo de derrière les fagots qui n'avait rien à voir avec nos courses ! De l'observation du document, les ruffignolais ont dû se demander si les courses n'avaient pas lieu sur un nouvel hippodrome ! Où si un nouveau lotissement n'avait pas été bâti autour de notre champ de courses.

Ambiance

Si de nos jours les comptes rendus et de presse sont succincts, les articles de cette époque outre les résultats détaillés de chaque course donnaient un aperçu de la manifestation mais l'objectivité n'était pas toujours garantie.

Humour déplacé des journalistes.

Pauvres chevaux ! *« La piste est tracée dans une prairie où il est important pour les chevaux d'avoir des boulets solides et pour les spectateurs des chevilles à toute épreuve »*.

« Oh ! Bien sûr, les grands turfistes ont le sourire amusé en observant la différence flagrante entre le champ de courses de Ruffigné et l'hippodrome de Châteaubriant par exemple. Ici les barres qui démarquent les virages sont en corde attachée de piquet à piquet. Et les participants ne sont pas en séance d'échauffement comme pour un grand prix à Vincennes... »

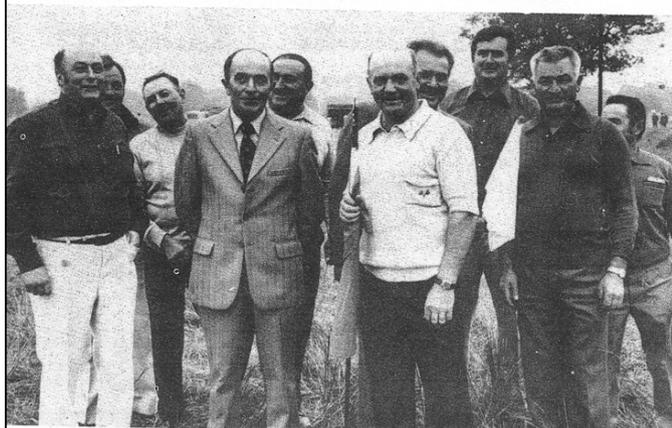
Ne comparons pas ce qui n'est pas comparable ! Le champ de courses dites rurales, une fois le dernier dimanche de juillet passé, retrouvera sa destination originale. C'est une prairie, une « prée » comme on disait. On y fauchera en partie le foin et les animaux y vivront *« à l'herbe »* une bonne partie de l'année.

Par ailleurs le Comité n'est pas propriétaire du champ de courses et, même si le prix de la location (5 000 francs en 1967) n'est pas très élevé, il n'est pas question d'envisager des travaux susceptibles d'améliorer définitivement la piste qui ne sert qu'une fois et qu'un jour dans l'année ! Quelques retouches et améliorations apportées par des entreprises locales (Bordier, Richard), un coup de rotovator et de rouleau parfois si le temps est favorable, la mise en place de la sonorisation, l'électricité à brancher sont autant de charges qu'une armée de bénévoles assume... Équilibrer recettes et dépenses est le premier but à atteindre. Il ne faut pas s'attendre à un secours quelconque en cas de déficit dépenses est le premier but à atteindre. Il ne faut pas s'attendre à un secours quelconque en cas de déficit.

En 1978, 50ème édition des courses de chevaux. Les organisateurs.

De gauche à droite : L. Hervé - X - R. Bretagne - M. Fourrier (Maire) - X - R. Beauvais - X - M. Hervé - A.

Une belle réunion hippique



Lodé - A. Boucherie (50ème édition en Août 1978).

Cette année-là, les traditionnelles courses de chevaux avaient drainé un millier de spectateurs qui se pressaient sur l'hippodrome de l'Étang. Pour faire le spectacle, 70 chevaux et poneys participaient aux 8 courses qui étaient proposées. Satisfaction générale des organisateurs à la fin de cette journée, malgré deux incidents de course.

Les courses hippiques rurales... en toute décontraction (Juillet 1983). Des compliments de la part du journaliste... Une saine analyse des faits, ce qui n'est pas toujours le cas. «Peu importe, il faisait beau et les nombreux spectateurs avaient tout loisir de musarder, par exemple au stand de la galette ou pas moins de onze personnes les attendaient. Toutes bénévoles comme tous les membres de l'association - ils sont plus de 60 - car on ne craint pas de se dévouer à Ruffigné ».

Courses de poney au programme

Dans les années 80 on s'était mis au goût du jour et on avait inscrit au programme au moins deux courses de poneys alternant avec celles des chevaux. La distance :1500m. Cette année-là, Fiesta à J.P Bioteau devait enlever les deux courses. Le Corseption, Diane des Bois, En avril un soir n'en pouvaient mais... Ils durent s'incliner mais l'année suivante une nouvelle arrivante Gordinie encore à J. P Bioteau devait tous les devancer.

Qu'a-t-il à dire notre critiqueur ? « La préé » de courses est-elle trop vaste ? « Il faudrait presque une bicyclette pour se rendre aux stands à l'ombre des chênes - buvette, chamboule-tout, loterie, tir - et d'en rajouter « Il faut au moins ça pour patienter entre chaque départ. Car le comité des courses n'est pas vraiment un exemple de ponctualité. Le premier départ prévu à 14 h 30. Sera finalement donné ... à 15 h 30 ! ».

J'en connais qui ne devaient pas être contents. On aurait pu expliquer la raison de ce retard certainement indépendant de la volonté des organisateurs ! Toujours cet esprit caustique de notre journaliste. Un humour dont on se passerait bien.

« Trot et galop sur un air de java....

« La course achevée, la fête reprend ses droits et Léon ne se fait pas prier pour reprendre son accordéon. Les vieux hauts parleurs crachent aux quatre coins du stade (sic) une java bleue qui tourne de plus en plus vite et sous la chaumière (sic) la jeunesse ruffignolaise a choisi son camp. Celui du jerk et du slow sur musique disco et funky. Timidement une grappe de danseurs danse un rock décousu. On est en « matinée » et le bal ce sera pour ce soir lorsque la fraîcheur sera retombée

Les chevaux sont rentrés au paddock

Le soir venu, Léon a abandonné son accordéon.

Nous avons plusieurs Léon à cette époque à Ruffigné (L. H - L. B...) mais aucun d'entre eux ne jouait de cet instrument.

Comme si vous y étiez.

En ce temps-là Gilbert Bécaud chantait

« Quand Jules est au violon

Et Léon à l'accordéon

Faudrait avoir deux jambes de bois

Pour ne pas danser la polka !

La fille à Mathurin Je peux te dire, elle danse bien

Mais sitôt quelle ferme les yeux

Je peux te dire, elle danse mieux »

<https://www.youtube.com/watch?v=eBww0RgaTkW>

Le bal faisait partie des festivités. Sans oublier les plaisirs que procuraient la danse et les rencontres ! En 1976 « *Un bal où de nombreux jeunes de la région s'étaient donnés rendez-vous. Sous tente-salon, en matinée et soirée se déroulera un grand bal avec l'extraordinaire orchestre « Podium » L'entrée sera gratuite en matinée (l'après-midi).*

Quelques années plus-tard, changement de structure et c'est la veille des courses qu'aura un bal des ménages (1986). Un orchestre « Planète France » avait su créer l'ambiance qu'il fallait et permis à tout un chacun de s'amuser.

La création de la salle polyvalente, heureuse initiative « La soirée des courses hippiques s'y est terminée par un bal gratuit (1988) mais l'organisation des deux manifestations en deux lieux différents le même jour était une trop lourde charge d'où le choix d'avancer l'une des deux dans un lieu qui s'y prête.

Un comité dynamique cette année se mobilise encore autour de son président Roger Beautrais et organise dès le 27 février un dîner dansant dans cette salle polyvalente de Ruffigné à partir de 20 heures. Rôti garni ou choucroute permettront aux amoureux des soirées conviviales de se retrouver avant de danser sur l'animation de « Disco Light » (1999).

Les années 90 s'étaient écoulées.... Même lieu... Mêmes courses au nombre de 6 en général au programme ou 8 certaines années. Quelques variantes relatives au trot monté ou attelé. Il arrivait d'accepter les deux dans la même épreuve ce qu'avait du mal à comprendre un journaliste.

Une heureuse initiative en 1996 du Comité « *Depuis cette année, le comité a décidé de ne plus faire payer les entrées des courses de chevaux, ce qui a attiré plus de spectateurs. Nous espérons que ça continuera les prochaines années car ce n'est pas facile. Mais grâce à tous les sponsors, que nous remercions*

particulièrement, le jour des courses, nous arrivons à équilibrer notre budget depuis 2 ans » (Bulletin Municipal 1997).

C'était voilà plus de 20 ans et l'entrée est restée gratuite. Bravo !

Dans les années qui ont suivi

La salle de bal (fini le chapiteau, finie la tente-salon) avait changé de place mais les courses avaient aussi changé de lieu en 2003. Exit l'hippodrome de l'Étang où l'on se rendait le dernier dimanche de juillet depuis 100 ans exactement. On ira désormais aux courses au Brûlais, un nouveau terrain - propriété de la commune - qui se prête à merveille pour les passionnés de courses de chevaux nous a précisé le vice-président Michel Fauchoux.

Le Comité des Fêtes en 1999

En 1999, Roger Beautrais était le président d'un comité dynamique. C'était voilà 20 ans et si certains ont disparu, d'autres n'ont pas décroché. De toutes façons qu'on ait arrêté ou pas, on va tout le temps aux courses !

Vice-présidents : Michel Fauchoux et Raymond Leroy.

Trésoriers : Bruno Loddé et Didier Peslerbe

Secrétaires : Sophie Leroy, Hélène Rétif et Philippe Leroy.

Membres : Stéphane Aragon, Stéphane Belloeil, Jean-Paul Boisseau, Bernard Boisteau, André Boucherie, Roger Boucherie, Yannick Boulet, Édouard Fauchoux, Henri Gaudin, Fernand Goujon, Thierry Goujon, Patrick Leroy, Albert Lodé, Sylvain Loddé, Gabriel Orain, Alain Rétif, Roger Richard, Roger Saffré, Yvon Hervé.

Les années se sont écoulées... Si certains ont disparu, si d'autres ont « lâché » comme on dit (l'âge est là malgré tout) ça n'empêche pas d'aller tous les ans aux courses !



Portraits

Le nouveau président et son équipe d'organisateurs ont le sourire en 2008.

«Je t'ai passé le témoin» aurait pu dire ce jour l'ex-président Roger Beautrais à Didier Peslerbe qui



avait été élu en 2006 et avait pris la suite. Depuis plusieurs années Roger avait fait part de son projet de départ et demandait que la relève soit assurée « *Je suis entré au comité des courses il y a 39 ans déclarait-il en 1987 (en 1948 donc) mais il y avait déjà belle lurette que les courses existaient* » Ce sera finalement Didier qui en 2006 acceptera de prendre le flambeau. Au nouveau bureau, il y aura peu de changements, chacun connaît bien son poste et il pourra toujours compter sur l'expérience de son prédécesseur, occupant désormais le « fauteuil » de président d'honneur (Presse en 2006). 30 ans plus tard, Roger est toujours présent même s'il a lâché les rênes de la présidence !

Les courses hippiques, une tradition qui se perpétue

Cette année-là... En 2017 ? De nombreux spectateurs viendront encore à Ruffigné, sur l'hippodrome du Brûlais, pour assister aux courses de chevaux.

Du « champ de courses » de l'Étang à celui du Brûlais :

Un nouveau site en préparation pour les courses de chevaux.

A Ruffigné, les courses de chevaux, c'est une longue histoire. Que de chemins parcourus depuis la première édition en 1928. Cette année, un nouveau terrain sera ouvert en juillet.

C'est vrai que l'actuel président du Comité des fêtes, Roger Beautrais, n'avait qu'un an à cette époque. Et comme il le rappelait dernièrement, il est présent « *à toutes les éditions depuis l'âge de vingt ans* ». Cette année 2003, devrait être une date importante avec le changement de site. Le nouveau terrain qui se situe au Brûlais, entre le village de la Herviais et le bourg de Ruffigné. Il est la propriété de la commune. C'est là que le Comité des fêtes y aménage le nouveau champ de courses. Comme le précise Michel Faucheux, le vice-président, « *ce nouveau terrain se prête à merveille pour les passionnés de courses de chevaux* ». Avant l'hiver, le drainage a été effectué et aujourd'hui même, c'est

la piste, longue de 750 m qui est ensemencée. A la différence du précédent terrain, les spectateurs seront à l'extérieur de cette piste. Ainsi ne perdront-ils rien du spectacle. Quand aux différents stands, avec une grande partie ombragée, ils devraient être à l'abri des fortes chaleurs.

Ainsi tout devrait être fin prêt pour le 27 juillet pour accueillir les premières épreuves des courses de chevaux, ainsi que la foule des grands jours. La commune et le Comité des fêtes, qui travaillent en collaboration, sont donc à seulement 100 jours de l'échéance. On dira que c'est plus qu'il n'en faut pour avoir une belle pelouse qui va réclamer de l'eau avec ces fortes chaleurs du mois d'avril.

Avant ce grand rendez-vous de fin juillet, le comité des fêtes propose samedi 26 avril, à la salle polyvalente, une soirée grillade à partir de 20 heures. Animation Juck Box. Tarifs : adultes : 10 euros ; enfants : 6 euros. Réservations au 02 40 81 13 70 ou 02 40 28 84 72.



Le président et vice-président du Comité des fêtes ont semé la pelouse.



pour tous, toute la vie, partout



PROXIMITÉ



QUALITÉ DE SERVICE



OFFRE GLOBALE



DIMENSION HUMAINE



À VOS CÔTÉS DEPUIS 1949

ADMR , DES SERVICES À DOMICILE POUR TOUS DEPUIS 70 ANS !

L'ADMR Nordcastelbriantais présidée par Mme Chatellier compte 4 bénévoles qui œuvrent chaque jour à la bonne organisation des interventions au domicile de chacun des bénéficiaires.

Notre organisation :

Le client choisit les services dont il a besoin. Les bénévoles et partenaires administratifs l'aident à monter un dossier de financement lorsque cela est possible. Puis, la Maison des services assure la planification des prestations. L'aide à domicile ou l'auxiliaire de vie accomplit ensuite au domicile le travail convenu et noue une relation privilégiée avec la personne aidée.



Nos prestations :

- ◆ Aide humaine essentiellement c'est-à-dire l'aide au lever, à la toilette et à l'habillage puis l'équivalent le soir auprès de tous les publics dépendants.
- ◆ L'aide aux courses, à l'entretien du logement et du linge.
- ◆ L'aide à l'accompagnement des personnes pour soulager leurs aidants. La garde d'enfants est également réalisée.

Par son organisation et ses valeurs, l'action de l'ADMR, favorise la création du lien social, crée des emplois, offre un service de qualité à tous les publics, fragilisés ou non et surtout, maintient les personnes dépendantes dans leur milieu familial.

En 2019, l'ADMR Nordcastelbriantais a réalisé

- ◆ 16 904 heures d'interventions auprès de 163 personnes aidées grâce à 17 salariées.

COMMUNES DESSERVIES	NBRE DE SALARIÉS DE LA COMMUNE	NBRE D'HEURES EFFECTUÉES/AN	NBRE DE PERSONNES AIDÉES
CHATEAUBRIANT	5	6 721	62
ERBRAY	1	216	5
FERCÉ	1	336	5
LOUISFERT	0	122	3
MOISDON LA RIVIERE	1	836	14
NOYAL SUR BRUTZ	0	0	0
ROUGÉ	2	2 316	16
RUFFIGNÉ	1	2 366	14
SOUDAN	1	753	10
SOULVACHE	1	734	7
ST AUBIN DES CHATEAUX	3	2 119	23
VILLEPOT	0	385	4
	16	16 904	163

ASSOCIATION ADMR DE NORT CASTELBRIANTAIS

Mairie | 44660 Ruffigné
Siret : 315 292 821 00016 | Code APE : 8810A

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Maison des Services du Pays de la Mée | 14 rue de la Garlais | 44590 Derval | Tél. : 02 40 07 81 67 | Mail : paysdelamee@fede44.admr.org
www.admr44.org

L'OPASS (OFFICE DE PROMOTION DES ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES)



L'OPASS est une association loi 1901 qui gère 1 Centre de Santé Pluriprofessionnel sur le secteur de Sion Les Mines-Derval et un Centre de Santé sur le secteur de Rougé.

Son Conseil d'Administration est composé de membres bénévoles représentant des collectivités locales, des associations, des usagers et du personnel.

Le siège social et les services administratifs sont situés à Sion Les Mines, 3 Place de l'Eglise.

L'OPASS emploie 12 infirmiers, 2 secrétaires et 2 médecins généralistes sont en cours de recrutement. Les infirmiers prodiguent à tous les patients des soins de qualité sur prescription médicale, 7 jours sur 7 à domicile ou aux permanences.

Pour vous offrir les meilleurs soins, la Responsable de Coordination des soins et les IDE travaillent en équipe pour assurer une prise en charge globale et un accompagnement adapté.

La crise sanitaire nous oblige à organiser votre accueil aux permanences uniquement sur rendez-vous avec un protocole de respect des gestes barrières et de désinfections des locaux.

Pour toute demande ou renseignement, vous pouvez contacter le service administratif en composant le : 02-40-07-01-24.

Pour promouvoir la santé sous toutes ses formes, la commission de prévention de l'OPASS planifie et organise des missions de préventions en lien avec les partenaires locaux.

En 2020, les actions d'information en partenariat avec le CLIC de Chateaubriant ont été annulées en raison de la COVID. Nous avons maintenu notre action dans le cadre de la « Semaine Bleue » intitulée « La MARCHÉ BLEUE » avec une information sur les bienfaits de la marche pour notre santé et la mise en pratique sur des circuits de 1,5 ou 3 KMS. Cette activité a eu lieu à Mouais avec la participation de 25 personnes.

Une autre action de santé publique est menée annuellement par l'OPASS en proposant des permanences supplémentaires de vaccination antigrippe afin d'améliorer la couverture vaccinale. L'OPASS a pour ambition en 2021 de développer des programmes d'Education Thérapeutique pour accompagner des patients « chroniques » en proposant la mise en place d'une démarche d'apprentissage de la gestion de la maladie. L'objectif est de permettre aux patients d'acquérir un savoir faire afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie.

La démographie médicale sur notre secteur se dégrade d'année en année, il est très difficile d'avoir un médecin traitant c'est pourquoi à la demande de municipalités nous sommes engagés dans le recrutement de médecins salariés. La commune de Sion les Mines a construit une extension de nos locaux avec deux cabinets de consultations. Nous souhaitons répondre à l'attente de la population rapidement et sommes à l'écoute de suggestions pour nous aider.

**Nous encourageons les patients
qui le peuvent, à se déplacer aux
permanences qui sont organisées**

**Au centre situé 1 Rue Notre Dame à
ROUGÉ**

**Le Mardi et samedi
De 8h00 à 8h30**

02 40 28 70 13